



RAPPORT D'ACTIVITE

2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

PREAMBULE

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2023 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité détaille les actions de l'année 2023.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, ce document est un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, les éléments comptables et budgétaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Le président,
Patrice LAURENT**

SOMMAIRE

1	PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
1.1	STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE	6
1.2	SOUTIEN AUX ENTREPRISES – REGLEMENT D'INTERVENTION	7
1.3	ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES	9
1.4	COMMERCE ET ARTISANAT	11
1.5	POLITIQUE TOURISTIQUE	12
1.6	POLITIQUE FONCIERE	16
1.7	SOUTIEN A L'AGRICULTURE	17
1.8	CONTRIBUTION A LA DYNAMQUE LOCALE	18
2	PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	21
2.1	ESPACES PUBLICS	21
2.2	PATRIMOINE VEGETAL	24
2.3	ECLAIRAGE PUBLIC	27
2.4	PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS	29
2.5	SERVICE PATRIMOINE BATI	31
2.6	URBANISME	33
3	PÔLE ENVIRONNEMENT	35
3.1	GEMAPI	35
3.2	ENERGIE	38
3.3	TRAME VERTE ET BLEUE	40
3.4	RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	43
3.5	GESTION DES DECHETS	44
3.6	CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL	46
4	PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	48
4.1	ENFANCE – ENSEIGNEMENT	48
4.2	HABITAT	50
4.3	MOBILITES	52
4.4	CULTURE	53

4.5	DÉVELOPPEMENT LOCAL	56
5	PÔLE RESSOURCES	57
5.1	FINANCES	57
5.2	INFORMATIQUE	64
5.3	STATISTIQUE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE	65
5.4	MARCHES PUBLICS / JURIDIQUE	67
5.5	PERSONNEL – LES CHIFFRES-CLES	68
5.6	POLITIQUES CONTRACTUELLES	69
6	CABINET DU PRESIDENT	71
6.1	COMMUNICATION ET RELATIONS-PRESSE	71
6.2	VIE ASSOCIATIVE	73

1 PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Introduction

Le **projet de territoire** redéfini en 2021 précise que notre action collective participe à une activité économique durable permettant le développement du territoire en répondant aux enjeux suivants :

- accompagner le développement et la mutation de l'industrie,
- valoriser les atouts naturels du territoire pour développer le tourisme, maintenir l'agriculture et valoriser la forêt,
- faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle,
- favoriser un maillage de services de proximité accessibles à tous,
- développer l'économie circulaire.

La politique foncière engagée ces dernières années, traduite par l'aménagement de zones d'activités et l'achat de friches industrielles, adossée au partenariat fort avec le GIP Chemparc, créé pour promouvoir l'industrialisation du bassin et à la labellisation Territoire d'industrie, a porté ses fruits. Le territoire attire de nouveaux projets industriels qui ont souvent un lien fort avec le caractère agricole de notre territoire : Nacre, Bio Béarn, E-CHO.

Ces projets sont à la fois vecteurs d'opportunités pour l'agriculture (revenus complémentaires, diversifications) et de craintes (gestion de la ressource, nuisances / odeurs). L'acceptabilité reste au centre de notre développement. 2023 a d'ailleurs été marquée par la tenue d'une procédure de concertation dans le cadre du projet E-CHO, pilotée par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP).

Ce développement industriel aura des impacts sur l'aménagement du territoire. Notre PLH l'a pris en compte. Elus et services œuvrent pour que le futur PLUi puisse nous permettre d'accueillir les nouvelles populations attirées par le développement de l'emploi, mais aussi des activités connexes, artisanat de maintenance et sous-traitance en proximité des zones industrielles, mais aussi un maillage d'artisans et commerçants sur l'ensemble du territoire pour répondre aux nouvelles attentes des habitants en termes de proximité.

Plan local de randonnées et base de loisirs contribuent aussi à l'attractivité du territoire.

La formation et l'adaptation des compétences font aussi partie des enjeux. Les acteurs locaux de l'emploi et de la formation ont su se rassembler au sein d'un collectif nommé Cellule opération emploi afin de définir un plan d'action collaboratif. La cité scolaire de Mourenx œuvre, avec le soutien de la communauté de communes, au déploiement d'un campus des métiers et des qualifications de la chimie et des énergies vertes.

Dans cette optique, les actions et réalisations sont développées au travers des huit chapitres suivants :

- 1.1 STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE
- 1.2 SOUTIEN AUX ENTREPRISES – Règlement d'intervention
- 1.3 ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES
- 1.4 COMMERCE ET ARTISANAT
- 1.5 POLITIQUE TOURISTIQUE
- 1.6 POLITIQUE FONCIERE
- 1.7 SOUTIEN A L'AGRICULTURE
- 1.8 CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

1.1 STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES

2023 est marqué par la préparation de l'acte 2 de territoire d'industrie. Si l'Etat a souhaité réduire le nombre de territoire d'industrie en France, le nôtre a été légitimé et s'est même étendu au territoire Adour-Madiran.

Territoire d'industrie a été lauréat de l'Appel A Projet (AAP) national Rebond industriel France 2030, doté d'une enveloppe d'un million d'euros pour soutenir des investissements industriels locaux qui ne trouvent pas d'accompagnement dans les dispositifs sectoriels et qui répondent aux enjeux de compétences, d'innovation et de transition écologique. Malgré une soixantaine d'entreprises orientées, une dizaine a été rencontrée, une seule en a été lauréate sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez sur 12 sur l'ensemble du territoire d'industrie.

Les groupes de travail impulsés dans le cadre de la démarche territoire d'industrie continuent en particulier sur la GPECT.

ZIBAC

Avec le soutien de la communauté de communes de Lacq-Orthez, plusieurs industriels du territoire, sous la coordination du GIP Chemparc, ont formulé une réponse à AAP de l'Etat via l'ADEME nommé ZIBAC, zone industrielle bas carbone. L'AAP a surtout l'ambition de financer des études, permettant aux entreprises de porter collectivement une trajectoire bas carbone. Ces études couvrent les sujets de l'accès aux énergies bas carbone, à la valorisation et à l'optimisation des ressources, à la valorisation du CO₂ (à l'exclusion de son enfouissement localement), à la gestion de l'eau, à la gestion des infrastructures et à la définition d'une trajectoire bas carbone.

PARTENARIAT AVEC LE GIP CHEMPARC

2023 a vu la mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs et de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et le GIP Chemparc. Si les objectifs de promotion du bassin industriel et de gestion de Chemstart'up sont confirmés, la nouveauté porte sur l'introduction d'un objectif de promotion des enjeux de décarbonation, d'économie circulaire, d'éco-conception sur le territoire et de facilitation de la mise en œuvre. L'animation de la démarche ZIBAC y répond déjà en partie.

SITES CLES EN MAIN - FRANCE 2030

Présenté le 11 mai 2023 dans le cadre du projet de loi Industrie verte, le dispositif « sites clés en main France 2030 » a pour objectif d'accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, dans un contexte de sobriété foncière. Ce dispositif vise à identifier et labelliser des sites à fort potentiel de développement industriel, mais aussi à les accompagner pour assurer leur caractère « clé en main ». Il s'agit de permettre une véritable montée en gamme des sites identifiés à la fois en termes de procédures et de pré-aménagement. Les sites sélectionnés pourront solliciter, selon leurs besoins et leur maturité, les services de l'Etat, les régions et les opérateurs compétents.

La communauté de communes a candidaté afin de labelliser le site de la plateforme Mourenx-Noguères-Pardies-Bésingrand. Compte tenu des enjeux du bassin, la CC Lacq-Orthez et TotalEnergies se sont entendus pour présenter une candidature commune et complémentaire ; le courrier a été envoyé le 19 décembre 2023.

1.2 SOUTIEN AUX ENTREPRISES – REGLEMENT D'INTERVENTION

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération le 26 septembre 2022. Il se décompose en 3 parties :

- Aides à l'investissement immobilier des entreprises,
- Aides à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales,
- Aides à l'investissement des acteurs du tourisme.

Il a été validé par la Région dans le cadre d'une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes de Lacq-Orthez, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

Pour rappel, avait été renouvelée en 2022, une convention de délégation d'octroi avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64) qui permet au CD64 d'abonder l'aide de la communauté de communes à parité pour les demandes d'immobilier d'entreprises éligibles. Les entreprises qui ont bénéficié d'une décision du CD64 en faveur d'une aide complémentaire sont indiquées par une * après leur nom dans le tableau suivant.

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES OCTROYEES EN 2023

ENTREPRISE / Commune	Objet	Investissements immobiliers total (€ HT)	Montant subvention délibéré (€)	Date délibération
TORAY* - Abidos	Extension pour accueil d'une 6 ^{ème} ligne de production.	29 681 213,00	250 000,00	26/06/2023
AROBASE TRAVAIL TEMPORAIRE (via la SARL MONTEAGUDO) - Artix	Construction de nouveaux locaux liée à l'accroissement de l'activité	2 505 114,00	100 728,32	11/12/2023
CLAVE (via la SCI MAXIMUS) - Mont	Construction de nouveaux locaux liée à l'accroissement de l'activité	595 289,84	59 528,98	11/12/2023
LIN DE PYRENEES - Mesplède	Agrandissement des locaux	46 231,63	4 541,00	11/12/2023
PREFABOS* - Abos	Reconfiguration de l'atelier pour accueillir le déploiement de 3 pistes de fabrication de prédalles et verdissement du process	351 354,30	35 135,43	11/12/2023
TISSAGE MOUTET - Orthez	Reconfiguration des locaux liée aux conditions d'accueil des salariés et intégration du concept d'usine ouverte.	122 283,00	9 051,10	11/12/2023
TOTAUX 2023		31 301 485,77	458 984,83	

En 2023, 458 984,83 € ont été alloués aux investissements d'immobiliers d'entreprises éligibles au règlement d'intervention de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour 458 984,83 € affectés, 31 301 485,77 € ont été investis dans l'immobilier d'entreprise. Pour 1 € injecté, 68 fois plus sont investis sur les bâtiments.

Le plus souvent, ces bâtiments sont réalisés pour recevoir de nouveaux investissements machines, venant augmenter encore ce rapport et des embauches viennent conforter le développement des activités.

AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES

ENTREPRISE / Commune	Activité	Type d'aides	Investissement total prévu (€ HT)	Montant subvention attribué (€)	Date comité pilotage
BOUCHERIE DU SAUBESTRE - Arthez-de-Béarn	Boucherie	Investissement	13 321,00	2 664,00	03/04/2023
LO TIRA CAP - Lahourcade	Bar restaurant hôtel	Investissement	115 000,00	6 000,00	03/04/2023
COMPLAISANCE - Orthez	Prêt à porter	Investissement	21 405,00	4 281,00	03/04/2023
COMPLAISANCE - Orthez	Prêt à porter	Digitalisation	3 463,00	1 039,00	03/04/2023
LACQ AVENTURE - Lacq	Parc de loisirs	Investissement	15 207,00	3 041,00	03/04/2023
LACQ AVENTURE - Lacq	Parc de loisirs	Digitalisation	1 413,00	424,00	03/04/2023
O GABY 64 - Mourenx	Bar restaurant	Investissement	18 546,00	2 782,00	30/06/2023
L'ATELIER DE L'OURS - Monein	Biscuiterie	Digitalisation	4 130,00	1 239,00	30/06/2023
MENUISERIE HEBERT - Orthez	Menuiserie	Investissement	43 100,00	6 000,00	16/11/2023
GARAGE ARENAS - Mourenx	Garage	Investissement	10 631,00	3 189,00	16/11/2023
ES'CAMPER 4x4 - Monein	Aménagement véhicule	Investissement	8 840,00	1 768,00	16/11/2023
LES SAVEURS DU COIN - Monein	Epicerie	Investissement	5 510,00	827,00	16/11/2023
TOTAUX 2023			250 966	33 254,00	

AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ACTEURS DU TOURISME

ENTREPRISE / Commune	Objet	Investissement immobilier (€ HT)	Montant subvention attribuée (€)	Date décision
23 MONCADE - Orthez	Création 3 chambres d'hôtes + table d'hôtes	57 178,43	5 718,00	28/02/2023
SARL LES BEAUX VINS - Lahourcade	Création d'une auberge collective	38 209,37	3 820,00	08/09/2023
TOTAUX 2023		95 387,80	9 538,00	

1.3 ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES

Afin de dynamiser et de faire connaître le réseau de pépinières d'entreprises et l'offre de service communautaire en termes d'accueil et de développement d'activités, la communauté de communes réalise un programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, ainsi que des animations / rencontres entre entreprises en pépinières et des actions de prospection.

LE RESEAU DE PEPINIERE D'ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes de Lacq-Orthez porte un réseau de 4 pépinières d'entreprises :

- Artix (tête de réseau/ généraliste),
- Arthez-de-Béarn (artisanale),
- Biron-Orthez (généraliste),
- Monein (généraliste).

Sa vocation est d'accueillir et d'accompagner prioritairement des jeunes entreprises (moins de 5 ans) et favoriser leur implantation durable sur le territoire.

Animations économiques et accueil de jeunes entreprises

Conformément à ses missions d'animation, le réseau de pépinières d'entreprises a organisé, sur l'année 2023, un programme d'animations thématiques en collaboration avec les entreprises en pépinières.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 13 animations ont été organisées : 6 à Artix, 2 à Biron, 4 à Monein, 1 à Mourenx (CC Lacq-Orthez),

Au total, 158 personnes ont participé à l'ensemble de ces évènements, hors intervenants.

Ces animations se divisent en 2 catégories, les évènements ouverts à tous d'une part et les évènements propres aux entreprises en pépinières d'autres parts :

- Des rencontres d'entrepreneurs,
- Promotion de l'entrepreneuriat au féminin (8 mars 2023),
- Des journées portes ouvertes sur les 4 sites des pépinières afin de faire connaître l'offre de service,
- Des « cafés courts » (interne),
- Des « regards croisés » (interne).

L'accueil en pépinières d'entreprises

- Le suivi des entreprises en pépinières : au cours de l'année 2023, le réseau de pépinières d'entreprises a accueilli 11 jeunes entreprises et 26 rendez-vous de suivi ont été réalisés.
- Les entreprises hébergées en pépinières au 31/12/2023 :
 - 8 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers),
 - 3 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers),
 - 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers),
 - 1 entreprise hébergée à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

17 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 14 hommes et 5 femmes.

Pour 2023, les recettes s'élevaient à 140 413,25 € HT de loyers, 23 385,12 € HT de forfaits de charges et services, 8 472,86 € HT de remboursement de charges (eau/ électricité/ gaz), soit un total de 172 271,23 €.

L'accueil de porteurs de projet

Le réseau de pépinières d'entreprises est très souvent sollicité soit directement par les porteurs de projet, soit par les partenaires locaux (France travail, PLIE, Conseil départemental, Mission Locale, acteurs du dispositif Activ Créa) pour recevoir et apporter un premier niveau d'informations sur la création / reprise d'entreprises, ou pour les orienter vers un interlocuteur spécifique technique.

En 2023, 52 personnes ont été orientées vers le réseau de pépinières d'entreprises dont 21 femmes et 31 hommes, 43 porteurs de projet et 9 travailleurs indépendants / entreprises.

Les activités exercées dans les pépinières à ce jour.

La liste des entreprises est consultable sur : Les entreprises du réseau - Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO - 64 (cc-lacqorthez.fr)

L'accueil en espace de travail partagé et de coworking

La communauté de communes compte deux espaces de travail partagé et de coworking, un au Pôle I.Etech à Orthez depuis 2013, et un à la pépinière d'entreprises à Artix depuis 2018.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en termes d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître l'offre d'immobilier d'entreprises.

En 2023, 27 personnes ou structures avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Cela représente, d'après le logiciel de réservation 3 151 heures de réservations, soit 266 réservations à Orthez, et 135 réservations à Artix.

Cette activité a généré une recette de 6 542,00 € HT.

Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en termes d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seuls et de façon indépendante. L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

En 2023, 7 personnes ont été suivies au cours de l'année ; 3 nouveaux Contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ont été signés, d'une durée de 12 mois.

1.4 COMMERCE ET ARTISANAT

SOUTIEN AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

L'**accompagnement des commerçants et artisans** se traduit notamment par du conseil, de la mise en relation, de l'orientation vers des partenaires économiques locaux et des aides directes. Ce service concerne tous les stades de vie de l'entreprise, de la création à la transmission/cession en passant par le développement ou les situations de difficulté.

Dans le cadre de son règlement d'intervention en faveur des commerçants et des artisans, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu les **projets d'investissement** de 9 entreprises commerciales et artisanales pour un montant d'aide cumulé de 30 552 €. En contrepartie, les dirigeants ont investi 267 032 € HT dans l'aménagement de leurs locaux, la réfection de leurs façades ou l'acquisition de matériel professionnel.

L'année 2023 est marquée par un fort ralentissement des investissements avec un nombre de dossiers divisé par deux au regard des deux précédentes années fortement marquées par la reprise économique post Covid.

La hausse des matières premières et des coûts des énergies liés à la crise géopolitique internationale et à l'inflation ont considérablement contribué à freiner les projets des entreprises. La baisse du nombre de prêts octroyés par les banques et le remboursement des aides d'Etat octroyées durant la crise sanitaire ont accentué ce phénomène qui s'est traduit sur notre territoire par une diminution des créations d'entreprises commerciales et artisanales et des difficultés pour certaines entreprises existantes.

Le dispositif d'aide à la **transformation numérique** des entreprises mis en place durant la crise du Covid a permis de soutenir 3 entreprises pour un montant d'aide de 2 702 €. L'objectif est d'inciter les commerçants et artisans à développer leur visibilité numérique et à proposer des services plus en adéquation avec les besoins et usages des consommateurs.

En 2023, un diagnostic quantitatif et qualitatif a été réalisé dans le cadre d'une future **Action Collective de Proximité** (ACP) conjointe avec la communauté de communes du Béarn des Gaves. Ce dispositif permettra de compléter les interventions de la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur des commerçants et artisans et d'abonder l'enveloppe budgétaire grâce à une participation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En milieu rural, par le biais de son intérêt communautaire, la communauté de communes de Lacq-Orthez soutient et accompagne les communes dans leurs démarches de **création ou maintien du dernier commerce du village**. Une douzaine d'initiatives locales a été recensée prenant des formes de gouvernance très diverses et nécessitant donc un accompagnement à des degrés divers.

ÉVÉNEMENTIELS A CARACTERE COMMERCIAL

La 31^{ème} édition de la **foire de Mourenx** s'est déroulée les 13 et 14 mai 2023 et a accueilli 120 exposants en extérieur et sous chapiteaux individuels. Il s'agit là d'un nombre légèrement inférieur aux éditions précédentes en raison d'une météo peu favorable. Les animations, organisées sous le thème de la Polynésie, ont attiré un large public familial, avec la présence d'environ 300 personnes à chaque spectacle/représentation. Les acteurs du MI[X] se sont grandement investis dans cette édition en s'installant pour la première fois au cœur de la foire dans le chapiteau animations : 250 personnes ont été accueillies sur le stand durant le week-end. Les services habitat/énergie et déchets de la communauté de communes de Lacq-Orthez étaient représentés au sein d'un stand institutionnel : 150 personnes ont pu profiter de l'animation avec casques virtuels du service



déchets. 12 associations mourenxaises étaient présentes, ainsi que le service enfance jeunesse de la mairie de Mourenx. Le budget alloué à cet évènement s'est élevé à 88 100 € pour le service commerce et à 12 000 € pour la communication.

En juillet et en août, 2 marchés nocturnes dans le centre-ville d'Orthez étaient prévus en co-organisation avec la municipalité pour un montant de 6 500 € (plus 7 725 € de communication). Le marché du 7 juillet a dû être annulé pour raisons météorologiques. Celui du 25 août a réuni une quarantaine d'exposants (gastronomie, produits du terroir, artisanat, objets de décoration et mode). Pour l'occasion, certains commerçants sédentaires ont joué le jeu en prolongeant leurs horaires d'ouverture dans la soirée. Le marché a été animé par des concerts et déambulations musicales et jeux pour les enfants.



Créés en 2020 pour compenser l'annulation des événements commerciaux « traditionnels », la communauté de communes a souhaité maintenir une 4^{ème} édition des Festimarché pour animer les marchés hebdomadaires du territoire en pleine saison touristique. Le budget de 18 500 € a permis d'organiser 28 concerts et temps festifs sur les marchés hebdomadaires des 7 communes suivantes : Mourenx, Artix, Orthez, Puyoô, Arthez-de-Béarn, Monein et Lucq-de-Béarn.

Près de 5 000 visiteurs se sont déplacés à la foire d'Artix qui s'est tenue les 7 et 8 octobre 2023. 75 exposants ont investi les rues du cœur de ville (soit 450 m de stands) et 24 ont été installés sous chapiteaux, majoritairement des artisans d'art. 3 associations artisaniennes, l'Office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et le point jeune de la Ville d'Artix, étaient également présentes. Un nouvel espace a été aménagé : la Street Food qui a rassemblé les stands de restauration sur place. La météo clémente et l'ambiance festive et conviviale ont contribué à la réussite de cette édition. Le budget pour cette foire s'est élevé à 25 300 €.



Les centres-villes de Mourenx et d'Artix ont accueilli les animations de Noël de la communauté de communes du 8 au 30 décembre. A Mourenx, le public a pu profiter dès le 8 décembre d'une soirée de lancement des animations avec une grande parade et un spectacle laser suivi d'un feu d'artifice. Ensuite, les marchés hebdomadaires des 9, 16 et 23 décembre ont été animés par des groupes musicaux et la visite du Père Noël. A Artix, le traditionnel marché de Noël a accueilli 26 commerçants, artisans et producteurs ainsi que tout un panel d'associations et d'animations, dont le spectacle son et lumière du samedi soir. Ce marché a connu un franc succès tant du côté des visiteurs que des exposants qui ont réservé la totalité des chapiteaux en un laps de temps de 15 jours. Le budget total de l'évènement s'est élevé à 50 600 €.

1.5 POLITIQUE TOURISTIQUE

AIDES A LA QUALITE DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

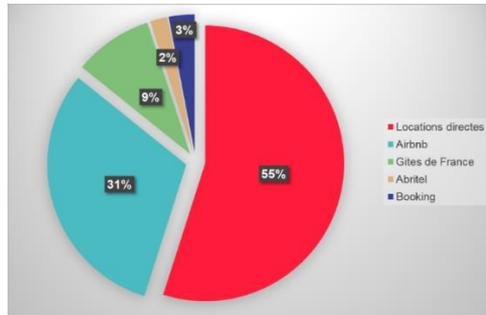
En écho à sa stratégie tourisme qui vise une amélioration de la qualité de l'offre touristique sur le territoire, la communauté de communes dispose d'un règlement d'intervention qui lui permet de soutenir les acteurs du tourisme dans leur demande d'obtention de classements ou de labels de qualité.

En 2023, 23 hébergeurs ont été aidés concernant 27 hébergements ; ils se répartissent sur 13 communes : Argagnon (1), Arthez-de-Béarn (2), Baigts-de-Béarn (1), Castétis (1), Cuqueron (1), Lacommande (1), Lacq (1), Lagor (1), Lucq-de-Béarn (2), Monein (6), Orthez (3), Ozenx (2) et Urdès (1).

Les labels soutenus sont majoritairement des classements de meublés 3 étoiles (14), puis des meublés 2 étoiles (4), des meublés 4 étoiles (3), des meublés 5 étoiles (3), puis 1 hôtel 2 étoiles, 1 hôtel 3 étoiles et 1 camping 3 étoiles.

COLLECTE 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR (TS) SUR LES NUITEES 2022.

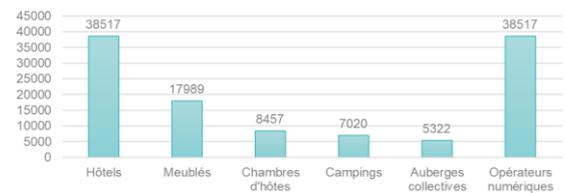
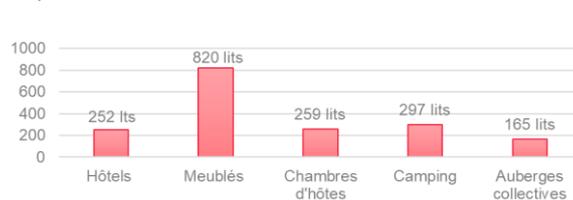
Le montant total collecté en 2023 de la taxe de séjour 2022 est de 62 000,43 € pour 87 567 nuitées, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2021.



Répartition du total collecté : 51 % en direct (31 559,20 €) et 49 % par les opérateurs numériques (30 441,33 €).

209 hébergements ont collecté la TS (1 716 lits) : 9 hôtels, 4 campings, 143 meublés de tourisme, 39 chambres d'hôtes et 11 auberges collectives.

Répartition du nombre de lits :



Répartition des nuitées :

Top 3 des communes en nuitées : Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn.

4 732,47 € ont été versés au Département au titre de la taxe additionnelle (10%).

La délibération prise 26/06/2023 définit les barèmes applicables au 1^{er} janvier 2024 et introduit la taxe additionnelle pour le financement du grand projet ferroviaire du Sud-Ouest applicable au 1^{er} janvier 2024.

PROMOTION DU TOURISME - OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN

Par délibération en date du 10 décembre 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2023 au 31/12/2025. La communauté de communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. Pour l'année 2023, une subvention de 389 975,81 € lui a été attribuée ainsi que le reversement d'une partie de la taxe de séjour (53 024,19 €).

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement quatre bornes d'informations touristiques : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Coût de fonctionnement 2023 : 5 506,80 €.

PARTICIPATION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES (AADT)

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département 64 assure la promotion du Béarn et du Pays basque et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma touristique départemental. La participation 2023 à l'AADT s'est élevée à 9 200,10 €.

GESTION DE LA BASE DE LOISIRS ORTHEZ-BIRON

Bilan de la saison 2023

La baignade sur la plage de la base de loisirs a été surveillée du 01/07 au 27/08 tous les jours de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 58 jours.

L'espace aquatique a été fréquenté par 17 144 personnes pour une recette totale de 43 373 €. La fréquentation est quasiment identique à celle de 2022 (- 131 personnes / 44 247,50 €).

9 centres de loisirs hors du territoire sont venus sur la plage (7 l'an passé), soit 236 enfants avec 63 accompagnants et 3 centres pour adultes (100 personnes).

Le label handiplage a permis l'accueil de 61 personnes à mobilité réduite (296 en 2022).

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 95 894,48 € HT : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats (dont contrat de gardiennage renouvelé pour 4 ans le 30/04/2020), maintenance (équipements sportifs et jeux), entretien, assurances, locations, fournitures plage, contrôle de l'eau, entretien du plan d'eau.

Investissements réalisés

Investissements 2023 (29 809 € HT) : ligne de flottaison, équipements pour le restaurant, panneaux de signalétique, container de stockage, radio, tronçonneuse...

Loyers

21 442,81 € sont facturés au titre des loyers dus par le ski nautique, la buvette de la plage, Topwatt, le Tir à l'Arc, Rythm'o lac, la Gaule Orthézienne, l'Auberge du relais et le Louisabella.

Animations base de loisirs

● Fête du Lac – 10 juin 2023 :

Afin de promouvoir la base de loisirs, la fête du Lac propose sur une journée des olympiades (31 équipes, plus de 120 participants), des activités grand public : pédalos, premiers secours, tir à l'arc, jeux gonflables et en bois, paintball, escalade, mini parcours accrobranche, trampolines, poneys, vélos électriques, gyropodes, petits chevaux à pédales, baby ski, animation musicale, tyrolienne, initiation pêche, un marché de producteurs (1 227 assiettes vendues) et un feu d'artifice.

Plus de 10 000 personnes ont fréquenté l'évènement en 2023.

● Accueil d'animations : Espaces jeunes Orthez / Centre socio-culturel Orthez, Foulées Fébus, Sandball, Handisport, Calandres Tonneinquoises, UFOLEP, UNSS, ONCK, Salies Carp'64, Sport adapté, Pompiers, Sud-ouest relaxation, Pau sud aquapalmes, SOBEGI, JP Rossi animateur pêche, collège Moncade, France bleu Béarn-Bigorre.

PLAN LOCAL DE RANDONNEES

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km.

Budget de fonctionnement réalisé en 2023 : 97 865,46 €.

Entretien du PLR

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique, balisage) : 87 131,70 €.
- Petits travaux, fournitures et équipements : 2 836,65 €.

Animations scolaires

Aucune animation scolaire en 2023.

Journée rando 2023

La 16^{ème} journée « Randonnée entre gaves et coteaux » a eu lieu le dimanche 1^{er} octobre à Casteide-Cami, en partenariat avec la commune et les associations de marcheurs du territoire (Mourenx Evasion, les Randonneurs de Maslacq, la section « Marche » du Foyer des Soarns).

80 bénévoles mobilisés pour 802 randonneurs, 2^{ème} record après Monein (1106 en 2022).

Budget : service tourisme (organisation) 3 308,71 € et communication 6 400,70 € (dont chapeaux).

Labellisation FFRP (Fédération française de la randonnée pédestre)

Labellisation de 12 chemins : 1 250 € / an.

Boucles labellisées : 2 Orthez médiéval, 43 Sallespisse, 7 Monein, 15 Doazon, 28 Monein Laring, 30 Cuqueron, 35 Mesplède, 36 Abos, 37 Vielleségure, 46 Lanneplàà, 49 Crêtes Puyoô-Ramous, 51 Saint-Girons.

Animations grand public

- 4 géocaches : Monein (Castérasse), Arthez-de-Béarn (fontaine des Cagots), Orthez (Laqueyre), Parbayse.
- 6 sentiers d'interprétation : Monein, Lendresse, Mourenx, Orthez médiéval, Le Laring à Monein et Labastide-Cézéracq.
- 3 parcours Terra aventura (parcours validés en 2023) : Orthez 806, Monein 833 et Mourenx 1 004. Fréquentation totale estimée : 10 572 personnes. Budget 2023 : 3 338,40 € TTC.

Investissements 2023 / Révision du PLR

Le cabinet SOULANE a présenté le diagnostic et l'avant-projet en conférence des maires du 20 mars 2023 et le projet lors de la conférence des maires du 30 octobre 2023.

Nouveau PLR : 781 km (suppression : 100 km et nouveaux tracés : 245 km) :

- 43 boucles pédestres (23 maintenues) dont 8 sentiers d'interprétation, 7 variantes du Conservatoire des espaces naturels (réservoirs de biodiversité), 2 parcours accessibles PMR (personne à mobilité réduite).
- 13 circuits vélos (4 maintenus) : VTT, VTC, VAE.
- 16 boucles mixtes.

Soit un total de 72 boucles (dont 7 liaisons).

Estimatif budgétaire des travaux engagés en 2023 : 262 744 € HT (travaux 65 110 € HT, signalétique 112 175 € HT, équipements 49 500 € HT, pose et dépose du mobilier, balisage et débalisage 35 959 € HT).

1.6 POLITIQUE FONCIERE

BOURSE AUX LOCAUX

Depuis 2014, la CC Lacq-Orthez a développé sur son site internet un outil d'offres immobilières et foncières à vocation économique. Cet outil est conçu pour informer au mieux les porteurs de projets économiques des opportunités à saisir sur le territoire, que ce soit pour l'acquisition d'un bien ou pour la location (terrains, bâti, commerce...). L'outil ne se substitue pas aux agences immobilières et aux offres des offices notariaux. Un partenariat est proposé entre la CC Lacq-Orthez et les différents annonceurs professionnels ou particuliers. L'annonce est publiée gratuitement sur le site de la communauté de communes, en contrepartie, le contributeur s'engage à tenir informée la CC Lacq-Orthez en cas de vente ou de location du bien. Ce partenariat est formalisé par la signature d'une charte d'engagement.

Ainsi, la CC Lacq-Orthez facilite l'implantation des porteurs de projets sur son territoire. Depuis l'ouverture du service 271 annonces ont été publiées. A ce jour, 85 annonces sont actives sur le site.

ACQUISITIONS / VENTES

Les sommes totales allouées aux transactions foncières en 2023, hors budgets annexes, se sont élevées à 2 049 266 € en dépenses et à 4 080 676 € HT en recettes.

En intégrant les budgets annexes des zones d'activité, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 4 546 717 € HT.

L'année 2023 a été marquée par trois transactions d'importance :

- L'acquisition du bâtiment MEAC pour 394 948 € dans le cadre de la politique de résorption des friches menée par la CC Lacq-Orthez.
- L'acquisition des friches de l'ancienne papeterie des Gaves auprès de l'EPFL moyennant 1 652 317 €
- La vente de 26ha 64a 45ca à la société Lidl pour un montant de 4 065 222€ HT.

OPERATION D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Orthez : zone de la passerelle

En 2017, l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a acquis pour le compte de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'ensemble immobilier Saïca, ancienne papeterie des Gaves pour un montant de 500 000 €. L'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démoli.

La passerelle a été réhabilitée en 2021-2022.

Le permis d'aménager la zone d'activité a été obtenu le 29 juin 2021 et les entreprises de travaux ont été notifiées en décembre 2022 pour un montant initial de 2 290 115 € HT.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des travaux d'aménagement et de requalification du site. L'accent a été mis sur la gestion des espèces florales exotiques envahissantes qui ont pu être contenues et remplacées par des essences locales.

L'ensemble du site a été acquis auprès de l'EPFL pour un montant de 1 652 317 € et le lot 7 a été vendu au Centre hospitalier des Pyrénées pour un montant de 304 313 €. Les travaux du futur établissement de santé ont débuté dès le mois de mars 2023.

LES BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

La communauté de communes de Lacq-Orthez est propriétaire de 18 bâtiments d'activité (hors pépinières) qui sont occupés par 65 locataires. Le montant total des loyers perçus (y compris crématorium) charges comprises, s'est élevé à 1 104 342 € TTC en 2023.

Concernant les 4 pépinières, les recettes s'élevaient à 140 413,25 € HT de loyers, 23 385,12 € HT de forfaits de charges et services, 8 472,86 € HT de remboursement de charges (eau/ électricité/ gaz), soit un total de 172 271,23 €.

Le crématorium Lacq Orthez

La communauté de communes de Lacq-Orthez a confié par contrat de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du 28 décembre 2017, le financement, la conception, la construction et l'exploitation (entretien et maintenance de l'établissement et des installations techniques) d'un crématorium sur la commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU à la société COMPAGNIE FUNÉRAIRE DU BÉARN (CFB) dont le siège social est situé à LABASTIDE-MONRÉJEAU.

Il y a deux niveaux de redevances perçues par la collectivité :

- Fixe de 5 000 € HT / an.
- Annuel de 1,5 % du chiffre d'affaires, soit la somme de 9 503,78 € HT pour 2023.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire a remis à l'autorité délégante -la CC Lacq-Orthez- un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

D'un point de vue financier, le crématorium termine en 2023 en excédent.

Le chiffre d'affaires en 2023 a été de 633 585 €. Le bénéfice pour l'année 2023 est de 123 057 €, en augmentation de + 30,08 %. L'analyse de la qualité du service et du respect des objectifs est bonne.

1.7 SOUTIEN A L'AGRICULTURE

LES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq (devenue ensuite Lacq-Orthez) s'est associée à la Chambre d'agriculture pour proposer des Marchés des Producteurs de Pays en partenariat avec les communes du territoire.

Au cours de ces marchés de type festif, les visiteurs peuvent acheter des assiettes proposées par les producteurs et les déguster sur place dans une ambiance animée par un groupe musical.

Ces manifestations ont pour objectif d'assurer la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs.

Le label « marché des producteurs de pays » est porté par la Chambre d'agriculture, il garantit que les produits proposés aux consommateurs proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

Les différents marchés organisés sur notre territoire sont :

- Les quatre marchés historiques, organisés par la communauté de communes en partenariat avec les communes : Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn.
- Un marché à Lucq-de-Béarn, pour lequel, la CC Lacq-Orthez prend en charge le coût du conventionnement avec la chambre d'agriculture ainsi que des supports de communication. La CC Lacq-Orthez n'a pas le rôle d'organisateur, rôle qui incombe directement à la commune. Une autre convention est établie entre la commune et la chambre d'agriculture.
- Un marché le jour de la fête du lac à la base de loisirs d'Orthez-Biron, afin de clore la journée par un moment de convivialité. Ce marché supplémentaire est organisé uniquement par la CC Lacq-Orthez.

La saison 2023 en quelques chiffres :

Communes	Lieux	Date	Nombre d'assiettes vendues	Nombre Frites et accompagnements vendus	Nombre de Producteurs
Biron-Orthez	Base de Loisirs	10 juin	1185	1098	20
Lucq-de-Béarn	Place de l'église	30 juin	400	315	10
Mourenx	Salle des ponts jumeaux au bourg	12 juillet	396	98	12
Monein	Sous les halles Place Henri Lacabanne	27 juillet	737	507	22
Orthez	Salle de la Moutète	3 août	962	698	26
Arthez-de-Béarn	Place du Palais	1 ^{er} septembre	479	293	13

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Le Pays de Béarn a porté à la mise en place d'un projet alimentaire territorial sur l'ensemble des huit intercommunalités de son territoire, il a été labellisé par le ministère de l'Agriculture le 8 février 2023 pour trois années (2023-2026). Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux prévus dans le Programme National de l'Alimentation (PNA). C'est une démarche co-construite qui vise à rassembler tous les acteurs de l'alimentation pour travailler ensemble à la création d'un système alimentaire plus durable, plus local et équilibré. C'est un cadre qui permet de prendre en compte les différents enjeux : sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Dans ce cadre, chaque communauté de communes est associée pour envisager, selon ses moyens et ses compétences, un plan d'actions local.

1.8 CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2023, de nombreuses initiatives dans le domaine économique et de l'insertion par l'activité économique mais également des associations, organisations et structures qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Ainsi, le montant total attribué en 2023 par le pôle développement économique s'est élevé à 1 321 436 €, soit 668 849,00 € pour les cotisations et participations financières statutaires à divers organismes et 652 587 € pour les subventions aux associations et autres structures (cf. détail ci-après).

Cotisations et participations financières statutaires

NOM DE LA STRUCTURE	CHAMP D'ACTION / BUT STATUTAIRE	MONTANTS OCTROYES
ADT (Agence départementale Tourisme) 64 Béarn Pays basque	Participe à l'élaboration et assure la mise en œuvre du Schéma touristique départemental défini par le CD 64	9 850,00 €
OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN	Assure des missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation	400 000,00 €
CLUSTER TOURISME BEARN	Structure fédératrice des acteurs du tourisme visant à créer une synergie propice au développement des entreprises locales.	150,00 €
AVENIA	Animation et promotion du pôle de compétitivité Avenia (émergence et financement de projets scientifiques, industriel et de formation / faciliter la promotion ou la représentation de la filière Géosciences, Energie et Environnement en France)	660,00 €
Compte FAIRE - Mission Locale	Dispositif mis en œuvre pour aider les jeunes échappant au FAJ (fonds d'aide aux jeunes en difficulté)	11 189,00 €
CHEMPARC (GIP)	Animation de l'écosystème industriel existant et promotion du territoire en vue d'implantation de nouvelles industries sur le bassin de Lacq	80 000,00 €
GRAPE	Grand réseau néo-aquitain des pépinières d'entreprises	800,00 €
SYNDICAT MIXTE AEROPORT PAU-PYRENEES	Gestion de l'aéroport Pau-Pyrénées	166 200,00 €
TOTAL		668 849,00 €

Subventions aux associations et autres structures

NOM DE LA STRUCTURE	CHAMP D'ACTION / BUT STATUTAIRE	MONTANTS OCTROYES
Animation économique		
AVENIA (Pôle de compétitivité)	Animation et promotion du pôle de compétitivité Avenia (émergence et financement de projets scientifiques, industriel et de formation / faciliter la promotion ou la représentation de la filière Géosciences, Energie et Environnement en France)	10 000,00 €
INITIATIVE BEARN	Favoriser l'initiative créatrice d'emploi par la création et la reprise d'entreprises artisanales et commerciales (octroi d'aide financière sans intérêts, ni garantie, ni caution - Accompagnement du projet par un suivi et un parrainage)	6 000,00 €
LACQ ODYSSEE, CCSTI des PA et des Landes	Développer la culture scientifique, technique et industrielle dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes	61 000,00 €
LACQ PLUS	Promouvoir l'emploi et les compétences sur l'ensemble du bassin de Lacq ; développer et améliorer les relations entre les différents intervenants en vue de favoriser le développement du bassin de Lacq.	12 800,00 €
ORGANISATIONS SYNDICALES du bassin de Lacq :	Subvention destinée aux trois organisations syndicales dont le siège est fixé à la Maison de Pays de Mourenx. Elle permet la défense des salariés en organisant des permanences juridiques et la diffusion d'informations et de tracts ainsi que des formations en direction des élus et nouveaux adhérents.	12 825,00 €
- CGT		4 275,00 €
- CFDT		4 275,00 €
- FO		4 275,00 €
RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR	Favoriser la création et la préservation d'emplois par la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat dans sa zone de rayonnement.	1 500,00 €
SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) PAU PYRENEES - Réseau pépinières	Partenaire du réseau des pépinières d'entreprises pour la mise en place d'un maillon complémentaire dans la chaîne de la création d'activité. Convention de partenariat CC Lacq-Orthez (Pépinières) // test d'activité ante création	3 000,00 €
	TOTAL Animation économique	107 125,00 €

Insertion économique		
A TOUT SERVICE	Promouvoir l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté socio-professionnelle, initier toute mesures de nature à favoriser la mobilisation des personnes, leur formation et la pérennisation des emplois proposés, créer toute activité contribuant à développer les services envers particuliers ou entreprises, de façon à pourvoir à la demande ou aux besoins repérés.	16 000,00 €
CENTRE SOCIAL LO SOLAN :		31 700,00 €
- <i>Lutte contre l'illettrisme Itinérance Artix / Arthez-de-Béarn</i>	Mener des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation	2 071,00 €
- <i>Espace Bien-Etre Solidaire</i>		8 629,00 €
- <i>Auto-école sociale Code et conduite</i>		21 000,00 €
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES PA - Accélérateur d'insertion / E2C 64	Organisme de formation visant à l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes éloignés de l'emploi, âgés de 16 à 25 ans	8 000,00 €
MISSION LOCALE JEUNES des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez	Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des 16 - 25 ans, contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion.	208 402,00 €
TRANSITION - PLIE OUEST BEARN	Animer et gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le territoire Ouest Béarn.	151 796,00 €
- <i>Soutien aux actions qui comprennent entre autres la gestion du PLIE, plateforme mobilité, clause insertion sociale, et soutien RHTTPE</i>		137 185,00 €
- <i>Pérennisation poste agent d'entretien</i>		14 611,00 €
	TOTAL Insertion économique	415 898,00 €

Commerce / Artisanat		
ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)	Favoriser l'insertion économique des publics fragiles - Microcrédit accompagné aux projets de création / développement de micro-entreprises et d'accès à l'emploi	7 500,00 €
OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU BASSIN DE LACQ	Promouvoir le tissu commercial et artisanal, animer et dynamiser le tissu commercial et artisanal	55 000,00 €
OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT D'ORTHEZ	Développer et promouvoir des actions de promotion commerciale, favoriser le développement et l'expansion du commerce	55 000,00 €
	TOTAL Commerce / Artisanat	117 500,00 €

Foncier / Agriculture		
COMICE AGRICOLE DE LAGOR	Présenter des animaux lors de foires ou salons, organiser des voyages d'études avec visites de fermes ou sociétés agroalimentaires.	1 500,00 €
IFOCAP ADOUR	Organiser des journées découvertes, des conférences-débats... pour former les responsables ruraux.	1 500,00 €
COLLECTIF FERMIER 64	Promouvoir et développer la production fermière dans les P.A.	1 259,00 €
MANGEZ BEARNAIS	Offrir aux producteurs et aux professionnels de l'alimentation une solution commerciale et logistique qui va faciliter l'approvisionnement en circuits courts dans tout le Béarn.	2 805,00 €
	TOTAL Foncier / Agriculture	7 064,00 €

Tourisme (*OT dans participations statutaires)		
Association Les vignerons du Jurançon	Organiser portes ouvertes, concerts à Lacommande, animations à la Commanderie (propriété et financement CD 64)	5 000,00 €
	TOTAL Tourisme	5 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	652 587,00 €
--	---------------------

2 PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Introduction

Après deux années de recherches foncières, de tractations, de discussions, de définition des besoins, de rédaction des pièces administratives et techniques, de consultation, 2023 est l'année du démarrage de la phase opérationnelle de construction du centre technique communautaire du secteur d'Orthez pour un montant de près de 3 millions d'euros dont 11 % d'aides de l'Etat.

Ce nouveau site permettra à nos agents de ce secteur de bénéficier d'un outil de travail moderne et adapté aux besoins actuels et futurs.

Concernant les acquisitions de matériels, notamment roulant, il est à signaler que les livraisons sont parfois effectives avec plus d'une année de décalage depuis l'émission de la commande. En effet, les fournisseurs/constructeurs travaillent à nouveau à flux tendus.

Au niveau organisationnel, la direction adjointe de l'espace public a réalisé son premier exercice complet sur la nouvelle organisation notamment en s'appuyant sur les trois secteurs géographiques binômés ainsi que sur le bureau support réorganisé.

Les services continuent les opérations permettant de limiter les consommations électriques notamment aussi bien dans l'espace public (ECOLUTZ) que bâtementaire afin de contenir les dépenses en section fonctionnement.

Comme chaque année, des intempéries ont touché en plusieurs occasions notre territoire justifiant totalement la provision budgétaire annuelle permettant de pallier les premiers dégâts.

Le PLUi, document stratégique d'aménagement pour la décennie à venir, en cohérence avec le PCAET et le PLH, continue son élaboration avec en point particulier le vote en septembre 2023 valant adoption du diagnostic et des enjeux.

2.1 ESPACES PUBLICS

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Le PPI 2020-2026 du pôle aménagement, confirmé au vote du budget 2023 : prévoit un budget annuel de 2,55 M€ TTC consacré à la pérennisation du patrimoine des voiries de la CC Lacq-Orthez (1365 km de voies communales et 220 km de voies RD en aggro) : 2,1 M€ pour les chaussées 300 k€ pour les trottoirs 150 k€ pour les ouvrages d'art.

Le montant global exécuté en matière de travaux de voirie s'élève à 5,2 M€ TTC dont 1,8 M€ de projets d'aménagements.

Pour l'ensemble des communes, les travaux d'aménagements de voirie et d'espaces publics du budget primitif 2023 ont porté sur les opérations suivantes :

● CARDESSE	Aménagement de la traversée de la RD9	175 000,00 €
● HAGETAUBIN	Abords de l'école et mairie	135 752,29 €
● LACADEE	Raccordement des voies communales sur nouveaux TAG RD945	22 919,06 €
● MONEIN	Avenue du Pont Lat : plateau RD 34	28 948,82 €
● ARGAGNON	Rue de la Mairie	58 247,38 €
● PARBAYSE	Centre bourg	65 435,75 €
● SALLESPISSÉ	Traversée du bourg RD 947	184 625,62 €
● CASTILLON D'ARTHEZ	Traversée du bourg RD 269	100 500,00 €
● MOURENX	Avenue Pierre Angot SD VELO	186 000,00 €
● CESCOU	Traversée du bourg RD 223	212 000,00 €
● ORTHEZ	Participation à la réalisation d'un réseau pluvial sur la RD 817	204 272,60 €
● ARTIX	Création d'un giratoire sur bretelle autoroute / EUROLACQ 2	700 000 €

RECETTES ATTENDUES

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil départemental pour les opérations au titre de l'aide aux demandes de tiers pour travaux sur routes départementales (ADTRD), et d'autre part de son règlement d'aides aux collectivités aidera la CC Lacq-Orthez à hauteur de 180 k€.

ACTIVITES DU BUREAU D'ETUDES DE LA DIRECTION ADJOINTE DES ESPACES PUBLICS

Le bureau d'études est un service support de conception et d'ingénierie technique au service du pôle aménagement. Il est composé de deux agents, un technicien titulaire de catégorie B à temps complet et depuis avril 2023 d'un second agent contractuel de catégorie B à temps complet (diplôme d'ingénieur paysagiste).

Les missions du bureau d'études :

- Réaliser les études de conception des espaces publics (voirie, éclairage public et espaces verts) sur l'ensemble du territoire de la CC Lacq-Orthez,
- Concevoir les pièces techniques et graphiques des projets d'aménagement,
- Assurer la mise à jour et le classement des données et récolements (SIG),
- Produire des études pour le compte des communes dans le cadre du service commun.

Les études 2023

Le bureau d'études a réalisé 19 études majeures d'espaces publics sur l'année 2023 pour un portefeuille d'affaires conduites s'élevant à 2 483 229 € TTC.

Enfin, le bureau d'études participe activement à la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts sur le territoire :

- Participation à l'élaboration des ateliers animés par le formateur,
- Participation au contenu et au déroulé des formations assurées par le formateur,
- Organise et anime les groupes de travail en interne.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Travaux externalisés aux entreprises

Le programme de pérennisation comprend une diversification des techniques employées : Grave Emulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), enduits Superficiels d'Usure (ESU), béton bitumineux semi-grenu (BBSG 0/10 ou 0/6), grave non traitée (GNT) :

70 tronçons de voies ont été retenus 36,4 km de voies traitées 153 111 m² de superficie traitée 46 communes concernées

Secteur	Nombre de communes Concernées par des travaux	Nombre de voies	Linéaire	Superficie	MONTANT ESTIME
CENTRE	17	24	15513	52536	653 097 €
EST	12	15	5710	30720	624 910 €
OUEST	17	31	15250	69855	815 860 €
Total général	46	70	36 473	153 111	2 093 867 €

Les travaux d'entretien de chaussées par les équipes internes de revêtements

Les équipes internes de voirie disposent de deux ateliers pour réaliser des interventions d'entretien des chaussées.

- L'équipe en charge de réaliser les reprises partielles de revêtements avec le RGS (Répandeur Gravillonneur Synchronique) ont mené 61 interventions, sur 29 communes, représentant un linéaire traité en enduit superficiel d'usure de 60 055 mètres linéaires.
- Pour sa part, l'atelier de Blow Patcher, acquis en 2021, a pour sa part traité 59 voies, sur 26 communes, représentant un linéaire traité de 17 052 mètres.

UNE ANNEE 2023 MARQUEE PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES

L'année 2023 a connu quatre évènements climatiques intenses avec des conséquences sur le patrimoine routier.

1. **Les précipitations de janvier** ont provoqué des glissements de terrains emportant des tronçons de voies à Monein et Cuqueron. Les réparations ont été effectuées pour un montant de 104 000 €.
2. **Les orages des 11 et 12 juin 2023** : Les précipitations de juin sont caractérisées par de très forts cumuls sur des temps brefs et ce à une période où de nombreuses parcelles viennent d'être mises en culture. Cela s'est traduit par d'importantes coulées de boue et des débordements de cours d'eau, les zones les plus impactées se situant autour de Baigts-de-Béarn et Castétis. Les prestations de dégagement de voiries et de curages de fossés s'élèvent à 110 000 €.

Les prestations d'hydrocurage de passages busés et de réseaux d'eaux pluviales ont mobilisé 40 000 € d'interventions par les entreprises prestataires.

Enfin, des ouvrages d'art ont subi des désordres : deux ont pu être réparés par la régie, chemin La Carrère à Ozenx, confortement d'une pile en maçonnerie et rue La Carrère à Baigts-de-Béarn, couronnement en béton des protections en enrochements. L'ouvrage sur le Clamondé à Castétis a fait l'objet d'une inspection détaillée qui fait apparaître un besoin de travaux de confortement estimés à 93 000 € par le bureau d'études. Deux ouvrages desservant deux riverains chemin Eslayas à Orthez sont très endommagés et ne sont plus praticables. Leur situation administrative reste à clarifier.

3. **Le 7 juillet**, orage violent en fin d'après-midi accompagné de fortes rafales de vent, principalement sur un axe Maslacq Casteide-Cami nécessitant plusieurs dizaines d'interventions des équipes de régie.
4. **Du 2 au 4 novembre** : la tempête CIARAN, puis DOMINGOS le 4 novembre, ont provoqué d'importants cumuls de précipitations de 105 mm (Pau-Uzein) voire plus à l'Ouest, et un vent continu sur certaines heures à + de 70 km/h et des rafales de + de 100 km/h. Le relevé des interventions menées s'élève à 58 pour les journées du 2 et 3 novembre. La pluie abondante a emmené des coupures provisoires de voies, notamment dans le secteur d'Orthez, par des débordements de fossés. On a dénombré un glissement de terrain à Sallespisse.

Le budget 2023, prévoyait une enveloppe de crédits de 150 000 € pour faire face aux dommages sur le patrimoine, ce seront au final 347 000 € qui auront été nécessaires pour faire face aux dégâts occasionnés à l'occasion de ces quatre événements.

MODERNISATION DU DISPOSITIF D'ASTREINTE

La collectivité dispose depuis 2013 d'un dispositif d'astreinte du domaine public dans lequel 15 agents se relaient pour assurer le premier niveau de mise en sécurité sur le domaine public. L'année 2023 a été marquée sur ce domaine par des évolutions importantes :

- La mise en œuvre par le parc routier d'un nouveau véhicule d'astreinte équipé,
- La mise en place d'une gestion informatisée sous ISIGEO de suivi des interventions.

En 2023 sur les 30 semaines depuis la mise en route du système, 91 interventions répertoriées et cartographiées ont donné lieu à 185 heures d'interventions.

2.2 PATRIMOINE VEGETAL

EVOLUTIONS DU SERVICE AU COURS DE L'ANNEE 2023

Depuis 2022, le service a connu une évolution majeure par la constitution de binômes de référents et de surveillants sur 3 grands secteurs de la collectivité. Désormais les binômes ont la responsabilité d'assurer toutes les missions de suivi, de gestion, de préservation du domaine public dans les deux domaines de voirie et du patrimoine végétal qui constituent l'espace public.

Les équipes internes en espaces verts, 87 agents : 71 titulaires, 4 contractuels et 12 apprentis, gèrent 13 communes en régie, 48 communes sont entretenues par des marchés spécifiques.

La collectivité a en gestion globalisée le patrimoine communautaire suivant :

Unité de gestion	Haie ml	Boisement m ²	Massif m ²	Sol revêtu m ²	Surface engazonnée m ²	Arbre U	Arbuste U	Fleurissement aérien U
Quantité unitaire	29 871	101 376	58 611	201 839	3 933 401	17 064	3 585	1 292
Surfaces en Hectares		10	6	20	393			

L'OPTIMISATION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Fin 2022 le marché d'entretien des espaces verts externalisé sur le territoire de 48 communes a été renouvelé et repensé. Six entreprises du territoire sont lauréates sur les sept lots ouverts.

Un résultat faisant économiser 17,6% sur l'estimation, soit 272 518 € HT soit 327 021 € TTC dans le budget 2023. La dépense mandatée fin 2023 fut de 1 428 258,87 € TTC

LES MARCHES EN COURS ET RENOUVELES EN 2023

- Entretien des espaces verts (7 marchés, 48 communes), jusqu'en 2026.
- Entretien de dépendances vertes sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez : marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique, jusqu'en 2026.

REALISATIONS DU SERVICE : UN NOUVEAU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE

Le service a activement participé au projet fondateur de la définition du nouveau plan de gestion différenciée.

Face aux nécessités de gestion et aux enjeux actuels qui sont repris dans les politiques publiques de la collectivité (PCAET, PLUI, Projet de territoire,) il a été décidé de repenser nos pratiques de gestion.

La mise en place d'un cadre de gestion différenciée a pour objectif d'y répondre. Il s'agit d'une méthode, en plusieurs étapes sur deux ans : inventaire du patrimoine paysager, définition d'une typologie d'espaces (codes, cartographie du territoire à partir de la codification), définition par code ou type d'espace des travaux d'entretien (type d'intervention, fréquence, moyens, époque) et évaluation annuelle des pratiques.

La gestion différenciée, parfois qualifiée de gestion raisonnable, de gestion raisonnée ou durable, consiste à consacrer des moyens humains et techniques en fonction des particularités propres à chaque type d'espace. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable.

La gestion différenciée pourrait se résumer en un principe simple : entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible.

Le projet a débuté par une formation menée par le CNFPT en interne puis par un accompagnement d'un expert à la création du projet afin de construire le cadre de gestion collectivement par ceux qui gère les espaces et qui détiennent un savoir-faire. Cela offre une plus grande appropriation que si nous avions recouru à un bureau d'études.

Leur proposition sera ensuite soumise aux élus du territoire.

Tous les encadrants et personnels en situation de responsabilité dans la direction Espaces Publics du pôle Aménagement ont été concernés.

Une première session a permis de constituer la première étape dans un processus de compréhension des enjeux et de co-construction du nouveau cadre qui sera proposé à nos élus.

Une deuxième étape a consisté à mener un travail en groupe entre ces deux séances. Enfin, 10 ateliers de travail internes ont été mis en œuvre sur les sujets thématiques suivants :

1. Taille Raisonnée des arbustes,
2. Gestion des surfaces enherbées,
3. Plan de gestion des arbres,
4. Zéro phyto,
5. Gestion des massifs herbacés,
6. Gestion des sols,
7. Gestion de l'eau,
8. Gestion des résidus organiques,
9. Choix de la palette végétale,
10. Cahier des charges de gestion (pour les entreprises intervenantes).

Au final le plan de gestion prévoit 4 codes de gestion pour le territoire :

Code 1 Espaces jardinés

Définition et objectifs : espaces très structurés avec fleurissement et palette végétale horticole aux abords des lieux stratégiques à forte visibilité et fréquentation.

Code 2 Espaces paysagers d'accompagnement

Définition et objectifs : espaces maîtrisés et soignés ou le caractère naturel est à privilégier avec un fleurissement durable, une palette végétale horticole et locale est présente. Ces espaces ont une visibilité importante.

Code 3 Espaces champêtres

Définition et objectifs : espaces libres ou le caractère naturel est mis en valeur avec un mode de gestion minimum qui assure la sécurité des usagers et favorise la biodiversité. Une palette végétale locale est présente. Ces espaces sont fréquentés.

Code 4 Espaces naturels

Définition et objectifs : espaces naturels préservés, sanctuaire d'habitats naturels et refuge de biodiversité. Ces espaces ne sont pas fréquentés.

Le calendrier de la démarche :

- Mars 2023 : session 1 de formation,
- Avril 2023 : session 2 de formation,
- Mai à octobre 2023 : classement des espaces par codes, écriture des plans de gestion par codes (tontes, gestion des massifs, taille arbres et arbustes, gestion des rémanents),
- Janvier à septembre 2024 : Présentation / validation dans chaque commune des propositions de gestion,
- Fin 2024 : démarrage progressif des nouvelles pratiques de gestion puis communication et évaluation.

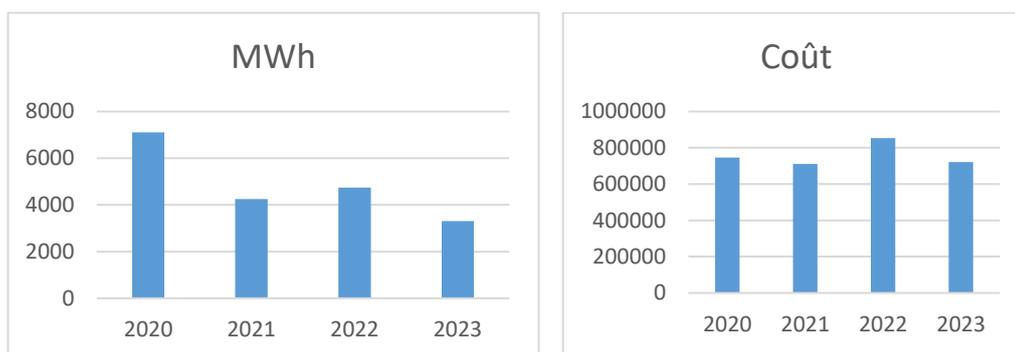
2.3 ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPEL DE NOS OBJECTIFS

Assurer une sécurité, maîtriser le vieillissement du parc, diminuer le nombre de pannes, réduire le délai d'intervention pour la maintenance, faire des économies d'énergie, éclairer juste, diminuer la pollution lumineuse.

ENERGIE

- Bilan énergétique de l'éclairage public de la CC Lacq-Orthez



Les données proviennent du logiciel « DEEPMI »

Remarque : Les efforts d'investissement sur les lanternes LED permettent une baisse de la puissance consommée par l'éclairage public.

INDICATEURS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Communes	Nombre d'armoire	Nombre de points lumineux	Puissance totale des points lumineux (W)	puissance moyenne des points lumineux en WATT	Nombre d'Habitant (INSEE 2019)	Nombre de candélabre par habitant
CCLO 2023	659	14312	1226355,6	86	52702	0,27

- **57 communes** pratiquent l'extinction (95 %),
- **28 communes** pratiquent la coupure totale l'été de l'éclairage public (47 %),
- **2 communes** ont une coupure complète de l'éclairage (exception de la départementale),
- **1 commune** n'a pas d'éclairage public,
- **1 226.36 KWh** Puissance total installée,



- ☛ Consommation en KWh par habitant (valeur cible = 60KWh/hab.) **62.78 KW/an/hab,**
- ☛ Coût total de la consommation électrique de l'éclairage **721 545 € TTC,**
- ☛ Coût de l'électricité rapporté à l'habitant **13,69 €.**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

ARTIX	Commande de 1 candélabre supplémentaire à la demande du Maire	960,12 €
ORTHEZ	Installation de 4 candélabres solaires routes de Nart et Sauveterre	20 560,20 €
ORTHEZ	Eclairage rue du Docteur D'Hers sur la commune d'Orthez	22 248,18 €
OZENX-MONTESTRUCQ	Installation d'un mât solaire croisement route de Narp / chemin Lasserade	5 011,20 €
CUQUERON	Installation d'1 mât solaire chemin des Vignes	5 011,20 €
MESPLED	Installation de 2 mâts solaires route de Condou	9 053,52 €
ARTIX	Travaux d'éclairage public sur l'avenue des Pyrénées	16 630,08 €
HAGETAUBIN	Eclairage des abords de la mairie et de l'école	29 057,34 €
LACADEE	Création d'éclairage suite à l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 945 côté salle communale	8 453,34 €
LACADEE	Création d'éclairage public suite à l'aménagement d'un tourne à gauche côté lotissement commune de LACADEE	6 755,85 €
ABIDOS	Extension de l'éclairage public route de Bernacheyre	9 528,35 €
BELLOCCQ	Installation d'un candélabre solaire route de Lahontan / chemin de la Secotte	5 011,20 €

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

LACQ	Enfouissement du réseau d'éclairage public chemin de Cap dou Bosc	10 121,47 €
PUYÔO	Fourniture et pose de lanternes sur poteau béton chemin Cassou	7 680,00 €
PUYÔO	Modification du réseau d'éclairage public suite renforcement ENEDIS: uniquement les travaux chemin Cassou	4 989,60 €
CASTILLON D'ARTHEZ	Enfouissement du réseau d'éclairage public route de Doazon	29 371,24 €
LACQ	Enfouissement de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux chemin Cap de Bosc	11 465,08 €
ABOS	Suite à l'enfouissement des réseaux rue de tarsacq, place du prat	170 405,96 €
LAA-MONDRANS	Enfouissement du réseau d'éclairage public (2ème tranche) route d'Orthez	65 977,06 €
PARBAYSE	Suite à l'enfouissement du réseau d'éclairage public, installation d'un candélabre aux abords de la Maison des chasseurs centre bourg de la commune	4 572,76 €

RENOVATION DU PATRIMOINE

Pour être en phase avec les exigences de sobriété, de protection de la biodiversité et pour lutter contre la vétusté du parc, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite la rénovation de son parc.

Elle a mis en place un projet de rénovation du patrimoine d'éclairage public « **ECOLUTZ** ». Ce programme permet d'une part de faire des économies d'énergie en divisant par 2 la puissance des luminaires rénovés et d'autre part préserve la biodiversité.

- ☛ Nombre de lanterne LED remplacées en 2023 :
 - **926 lanternes,**
 - **6,4 % du parc rénové,**
 - **Le gain de puissance instantanée économisé est de 61 314 W,**
 - **Le gain de la puissance annuelle 146 052 kWh/an.**

TRAME NOIRE

- La charte de l'éclairage en Béarn permet de lutter contre les nuisances lumineuses. C'est un guide des bonnes pratiques, comportant un ensemble de préconisations afin de réduire les consommations et dépenses énergétiques et de protéger l'environnement tout en assurant le service nécessaire aux usagers.

En effet, nous appliquons l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et suivons les recommandations de la charte.

2.4 PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS

ACQUISITIONS DE MATERIELS ET VEHICULES POLE AMENAGEMENT SERVICE ESPACES PUBLICS

Sur la section investissement, sur environ 659 627 € de crédits votés, 449 602,29 € feront l'objet d'un report en 2024.

Les reports s'expliquent par le fait que les constructeurs moteurs arrivent à respecter les délais, ce qui n'est pas le cas pour les carrossiers industriels qui peinent à trouver leur rythme de construction de l'avant COVID.

Les acquisitions pour le pôle aménagement comprennent :

- Un tracteur agricole neuf VALTRA A95 équipé d'un kit chargeur frontal pour un budget de 80 400 €, (unité patrimoine routier secteur Mourenx) suite renouvellement tracteur John DEERE (année 1999), vendu aux enchères 7 350 €,
- Une tondeuse ISEKI SF370 pour un budget de 27 468 € (patrimoine végétal Mourenx) suite renouvellement d'une tondeuse (année 2013), vendue aux enchères 3 648 €,
- Une tondeuse John DEERE pour un budget de 6300 € (patrimoine végétal Orthez) suite renouvellement d'une tondeuse (année 2013), vendue aux enchères 2 750 €,
- Un camion benne 3500 kg pour un budget de 50 280 € (patrimoine routier Mourenx) suite renouvellement d'un camion benne (année 2000) vendu aux enchères 8 045 €,
- Un camion 3500 kg équipé d'une nacelle 149587,74 € (patrimoine végétal Mourenx) suite au renouvellement du camion NISSAN /nacelle (année 2008) avec un report en 2024,
- Un camion châssis poids lourds équipé d'une balayeuse de voirie 261 806,09 € (patrimoine routier Mourenx) suite renouvellement PL/Nacelle (année 2013) avec un report en 2024,
- Un véhicule utilitaire type Pick up Benne 39 217,98 € (patrimoine routier Orthez) suite renouvellement PIAGGIO (année 2022) qui a fait l'objet d'une reprise avec bonus écologique et prime à la conversion pour un montant de 7 000 €,
- Un chariot élévateur CPD électrique 28 410 € (magasin parc routier) suite renouvellement chariot Fenwick (année 1995), vendu aux enchères 5 066 €,
- Un motoculteur BCS 4 390 € (mutualisation Mourenx/Orthez) suite renouvellement matériel similaire non réparable,
- Remplacement de la cuve de stockage (6 000 litres) de Gazole Non Routier sur le site de Mourenx suite à une non-conformité sur la double enveloppe de la cuve existante pour un montant de 17 287,31€,
- Renouvellement de petits matériels de taille et coupe, outillages divers pour un budget 26 681,31 € dont 7 007,23 € d'outillages pour le centre technique d'Orthez,
- Grosses réparations et rénovations de carrosserie représentent un budget de 28 059,12 €.

ACTIVITE DU SERVICE PARC ROUTIER

Ventes aux enchères sur le site AGORASTORE

La vente de matériels ou engins sur le site Web AGORASTORE a permis de réaliser 86 960 € de recettes. Le tableau ci-dessous représente les ventes réalisées.

LIBELLE	STATUT	PRIX_ENCHERI_TTC
PLATEAU DE COUPE FRONTALE WIEDENMANN RMR 230 V-	Non-vendu	2 800,00 €
DESHERBEUR MECANIQUE A CONDUCTEUR MARCHANT	Vendu	700,00 €
AEBI TERRATRAC TT281 (vendu sans le broyeur)	Vendu	57 750,00 €
KIT DESHERBAGE AVEC POMPE DOSATRON	Vendu	158,00 €
KIT DESHERBAGE AVEC POMPES DOSATRON	Vendu	158,00 €
1 lot de 7 faux à dos (ROTOFILS)	Vendu	735,00 €
2 POMPES KSB +ACCESSOIRES	Vendues	450,00 €
DESHERBEUR MECANIQUE A CONDUCTEUR MARCHANT	Vendu	700,00 €
TRACTEUR AGRICOLE JOHN DEERE 6110	Vendu	7 350,00 €
TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI SF370	Vendue	3 648,00 €
TONDEUSE WRIGHT SENTAR	Vendue	2 200,00 €
RENAULT MASCOTT TRIBENNE	Vendu	8 045,00 €
CHARIOT ELEVATEUR FENWICK-LINDE ELECTRIQUE 1500	Vendu	5 066,00 €

Activité du service

L'exécution budgétaire sur la section fonctionnement est de l'ordre de 95,41 % pour environ 756 260 € de crédits votés.

L'activité atelier s'est soldée par 1 432 interventions sur les matériels dont 92 interventions sur routes. 100 % des dépannages sont réalisés dans les 2 heures qui suivent l'appel.

62 % des heures des agents atelier sont imputées sur les coûts de maintenance des véhicules ou matériels. L'extension du bâtiment atelier en 2021 a permis de réduire de 80 % l'externalisation de certaines prestations notamment sur les poids lourds.

Facturation :

1 167 factures ont été traitées par le parc routier en 2023. Une démarche a été initiée afin de réduire les factures mensuelles chez certains de nos fournisseurs.

Formation : 1 agent du service parc routier (atelier) est habilité pour réaliser des formations aux préparations CACÉS. 14 formations ont été réalisées en 2023.

MARCHES A BONS DE COMMANDE

Les marchés à commandes en cours sont les suivants :

- Fourniture d'équipements de protection individuelle protection du corps pour le personnel,
- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier,
- Fournitures de pneumatiques pour les véhicules,
- Fournitures de balais de voirie,
- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules du parc routier et prestations associées.
- Fournitures diverses (outillages électroportatifs, produits hygiéniques, consommables aciers et électricité),

- Marchés de prestations de réparations des véhicules routiers, engins agricoles,
- Marché des vérifications réglementaires sur les matériels roulants.

2.5 SERVICE PATRIMOINE BATI

ANALYSE DE L'ACTIVITE 2023 DU SERVICE

L'équipe régie

En 2023, la régie a effectué **1 180 interventions** dans le cadre de ses missions (*contre 1 173 en 2022*) pour une durée totale « agents » (durées interventions x nombre agents mobilisés) de **5 894,23 heures** (*contre 6 204,12 heures en 2022*). On compte **467 jours d'absence** sur l'année (contre 401 en 2022) : 190 jours d'arrêts maladie (ou assimilés), 249 jours de non-remplacements d'agents, 28 jours de formations suivies par les agents (recyclages d'habilitations et CACES, formations d'intégration).

Malgré l'augmentation des jours d'absence, l'équipe régie a su maintenir une activité quasi-équivalente à l'année 2022.

- **Réactivité** : nous notons une réactivité plus forte en 2023 par rapport aux années précédentes car 1/4 des demandes se traite dans la journée (urgence notamment), 50 % des demandes se font sous 3 jours contre 4 en 2022 et 75 % des demandes se font sous 8 jours contre 12 en 2022.

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR METIERS	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	84	563,97 h	9,6 %
Bâtiments	997	4319,10 h	73,3 %
Évènementiel	99	1011,17 h	17,2 %
TOTAL	1173	6204,12 h	

- **Logistique manifestations organisées par la CC Lacq-Orthez** : l'équipe a réalisé 65 interventions d'une durée totale de 657 heures, contre 49 interventions de 271 heures en 2022. La principale explication est la tenue des deux Foires de Mourenx et d'Artix de manière « habituelle » puisque l'an dernier, il n'y a pas eu de décors et/ou mobiliers à préparer pour la Foire de Mourenx (tout avait été préparé pour l'édition 2020 annulée cause COVID) et aucune intervention dans le cadre de l'organisation de la Foire d'Artix, annulée. Ces deux événements représentent 50 % du temps passé. Additionnées entre autres aux marchés de Noël et à la Fête du Lac, ces manifestations mobilisent les agents principalement hors des horaires habituels de travail, générant ainsi un nombre important d'heures supplémentaires. L'aménagement de salles de réunion représente 52 % du nombre de demandes d'intervention (objet : réaménager les salles en fonction de leurs usages : conférences des Maires et conseils communautaires à la salle du Conseil, repas/formations maison Nédellec, etc.
- **Prêt de matériels aux communes** : 19 interventions (contre 18 l'an passé) d'une durée totale de 35,4 heures (37,7 heures l'an passé), 11 communes (contre 13 l'an passé) sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.

- **Aide aux autres services** : toujours dans un contexte restreint du point de vue de l'effectif, l'activité a doublé par rapport à 2022 et passe à 84 interventions d'une durée totale de 564 heures.

Le suivi des travaux externalisés

● Constat par rapport à l'année dernière :

- + 32 % pour les dossiers relatifs aux gens du voyage,
- +15 % pour les bâtiments petite enfance,
- + 43 % pour le MI[X] et la cyberbase d'Orthez,
- - 32 % pour les pépinières d'entreprises,
- - 22 % pour les autres bâtiments développement économique,
- - 79 % pour les sites relatifs aux déchets,
- + 10 % pour les équipements du domaine public,
- + 10 % pour les sites occupés par les agents de la CC Lacq-Orthez (hors précédemment cités).

Plus globalement :

Evolution 2020/2023	2020	2021	2022	2023
Affaires clôturées	439	654	717	523
Affaires en cours	2	1	9	194
Affaires suspendues *	1	6	17	13
TOTAL	442	661	743	730

* les dépenses correspondantes étant imputées en investissement, elles sont inscrites dans le PPI du service et seront soumises au vote des élus ⇒ elles sont donc considérées comme « suspendues ».

- La moyenne du nombre d'affaires en cours suivies simultanément augmente + 22 % : 213 contre 165 en 2022, 130 en 2021 et 110 en 2020. Plusieurs raisons :
 - Les bâtiments vieillissent et nécessitent de plus en plus d'entretien ainsi qu'un suivi de maintenance accru,
 - L'externalisation mise en œuvre pour pallier l'absence de 2 agents sur 5 au sein de la régie, comme en 2022.
- De nombreuses opérations d'investissement sont lancées en cours d'année :
 - Il s'agit de travaux d'aménagement/entretien imprévus ainsi que de lourdes dépenses d'entretien imprévues,
 - Ces opérations sont généralement budgétées au BS de juin.
- - 1,8 % de dossiers de dépannage et d'entretien gérés par rapport à 2022, soit une activité relativement similaire à l'année passée. Pour autant, hors opération du centre technique d'Orthez, d'importantes opérations d'investissement ont été votées en juin dans le cadre du BS.

L'exécution du budget 2023

● Fonctionnement : le budget a été exécuté à hauteur de 89,24 % (contre 96,48 % en 2022)

Les crédits non consommés correspondent en grande partie aux économies réalisées grâce aux mesures de sobriété et aux travaux d'économie d'énergie (à noter 15 000 € environ de consommations d'eau non facturées par erreur par SAUR et le non-rattachement des commandes 2022 passées à ALARMES SURTEL, en liquidation).

● **Investissement : le budget a été exécuté à hauteur de 99,9 % et englobait les principales opérations suivantes**

- Lancement de la construction du nouveau centre technique d'Orthez (CP2023 = 750 000 €),
- Réaménagement du hall d'accueil de l'Hôtel CC Lacq-Orthez (95 000 €),
- Installation de défibrillateurs à la base de loisirs et dans toutes les crèches non équipées,
- Remplacement de luminaires par des LED au centre Yves Dréau (locaux propriété de la CC Lacq-Orthez), à l'antenne CC Lacq-Orthez, au centre technique de Mourenx (138 000 €),
- Remplacement du tissage inox du patio de l'extension de l'Hôtel CC Lacq-Orthez par des stores extérieurs (72 000 €),
- Création d'un SAS d'entrée et remplacement des menuiseries extérieures de l'aile de l'antenne d'Orthez occupée par la Mission Locale (120 000 €),
- Réalisation d'une isolation par l'extérieur des 14 logements initiaux de l'aire des gens du voyage de Mourenx (184 000 €).

2.6 URBANISME

ORGANISATION DU SERVICE

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLUi à effectif constant, et au mouvement naturel de personnel (départ en retraite, recrutements, demande de renfort instruction ADS par une prestation extérieure de l'Agence Publique de Gestion Locale). L'année 2023 s'est aussi inscrite, comme les précédentes, dans la complexification et l'accroissement significatifs de la charge de travail du service urbanisme : sur les 300 équivalent PC qui devraient être instruits par an, **chaque agent du service instruit en moyenne 650 équivalent PC à l'année**, avec le renfort du secrétariat du Pôle aménagement et du secrétariat du service urbanisme.

Concernant les mouvements de personnel, le départ en retraite a été remplacé par un agent contractuel (prise de poste au 1^{er} décembre 2022) dont la mission s'est terminée à sa demande au bout de 4 mois, par une démission pour une prise de poste dans une autre intercommunalité. Un agent issu de la Fonction Publique Territoriale a donc été recruté en externe pour une prise de poste au 1^{er} octobre 2023, au siège à Mourenx.

La dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols, mise en œuvre au 1^{er} novembre 2021, a poursuivi son évolution avec un accompagnement quotidien auprès des communes par les agents instructeurs, le secrétariat du service urbanisme et l'équipe support de la Société IF Technologies joignable à tout moment.

Une « Newsletter Urba » mensuelle créée en 2022 par le secrétariat du service urbanisme à destination des secrétaires de mairies, a poursuivi son tutoriel pour les évolutions du logiciel instruction ADS et de la réglementation en matière d'urbanisme et autre.

Le travail initié en 2021 et mené en collaboration avec le Pôle Archives du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, pour le classement (tri et conservation des dossiers PC, DP, etc.) et l'élimination des archives du services urbanisme, s'est poursuivi, avec l'archivage numérique des dossiers sur le serveur informatique.

PLANIFICATION

Transfert de compétences planification urbaine (CLECT)

Le 16 novembre 2023, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'examiner l'évaluation des charges transférées des documents d'urbanisme selon la procédure de droit commun. Deux propositions alternatives des charges transférées dans le cadre de la procédure dérogatoire ont été examinées, la CLECT, à l'unanimité, a délibéré favorablement pour la proposition dérogatoire n°2 : absence de charges transférées imputées sur les attributions de compensation.

Evolution des documents d'urbanisme

Suite au transfert de compétence planification urbaine, seulement un seul agent est à ce jour affecté au suivi du volet planification (les agents instructeurs sont associés pour mener les évolutions de documents d'urbanisme).

En 2023, le service a donc poursuivi en régie :

- la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU d'Orthez Sainte-Suzanne.

Le service a, en lien avec le bureau d'étude, accompagné les communes, pour l'évolution du document d'urbanisme de :

- Pardies : modification simplifiée n°4 du PLU,
- Lacq : révision allégée n°2 du PLU,
- Loubieng : révision allégée n°1 du PLU.

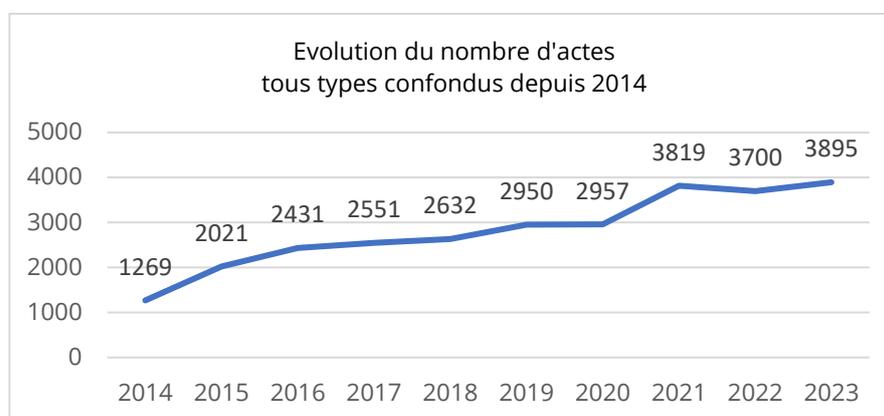
La mise en compatibilité du PLU d'Arthez-de-Béarn a été abandonnée et le projet d'évolution a été transféré dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours.

Mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La communauté de communes de Lacq-Orthez a prescrit le 26 septembre 2022, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Sa mise en œuvre a été effective dès la nomination du Bureau d'Etudes Toponymy en février 2023 avec un calendrier défini. L'approbation de PLUi Lacq-Orthez est prévue pour décembre 2025.

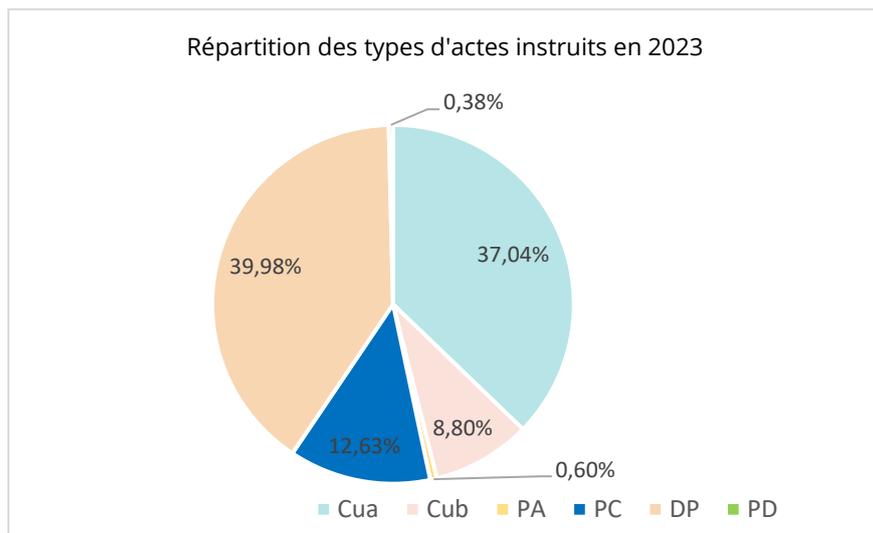
APPLICATION DU DROIT DES SOLS

En 2023, le service a traité **3 895 dossiers** d'urbanisme déposés, tous actes confondus, confirmant la conjoncture d'évolution constante. Pour rappel en 2022, 3 700 dossiers d'urbanisme ont été traités par le service.



La part des types d'actes instruits en 2023 est en nette évolution pour les DP et les CUa par rapport à 2022.

Le nombre de PA est en progression et un recul est à constater pour les permis de construire.



La mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLUi, en transversalité avec le PLH et le PCAET, mais aussi les missions relevant du transfert de compétence planification urbaine (taxe d'aménagement, RLP, DUP, etc.) ont déterminé le travail à accomplir pour fixer les orientations à venir, en vue d'une application au 1^{er} janvier 2026.

3 PÔLE ENVIRONNEMENT

3.1 GEMAPI

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est définie aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'Environnement et a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à 4 syndicats présents sur le territoire de la CC Lacq-Orthez.

La CC Lacq-Orthez verse aux syndicats une participation financière annuelle qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement de l'année (cf. tableau), et qui provient de la taxe gemapi. Le budget de chaque syndicat est constitué des participations de tous les EPCI qui les composent par application de critères définis dans les statuts des syndicats (population carroyée, linéaire de berges, superficie du bassin versant...) mais aussi de subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et L'Europe.

SMBGP	SBVL	SIGOM	SMGOAO
582 500 €	57 942 €	9 967,92 €	6 500 €

La CC Lacq-Orthez a voté en mars un produit gemapi de 800 000 € identique aux années antérieures dont 143 000 € sont reversés aux communes dans le cadre des attributions de compensation. L'Etat verse à la collectivité une dotation de 151 782 €, donc seuls 648 218 € sont retranscrits par les services fiscaux en taux applicable sur les taxes locales.

SMBGP

Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau intervient sur le bassin versant du gave de Pau et ses affluents, soit un territoire composé de 900 km de cours d'eau, 154 000 hectares, 3 départements, 2 communautés d'agglomération, 7 communautés de communes (dont 6 membres) et 260 000 habitants.

Le gave de Pau

L'année 2023 n'a pas connu d'épisode marquant tant du point de vue des crues que de l'étiage. Le programme de travaux prévisionnels a pu être mis en œuvre avec des interventions conséquentes de gestion sédimentaire sur la base de l'étude menée sur le transport sédimentaire.

Le montant des travaux sur le gave de Pau s'élève à 430 000 € dont 32 % financés par le SMBGP, 49 % par l'agence de l'eau et 19 % par la Région Nouvelle-Aquitaine. Sur le territoire de la CC Lacq-Orthez, les travaux se sont principalement déroulés sur les communes d'Argagnon, Bézingrand, Lacq et Labastide-Cézéracq.

La CC Lacq-Orthez est concernée par six bassins versants qui couvrent pour certains, d'autres EPCI. L'essentiel des actions menées en 2023 est présenté ci-après par bassin. Les montants TTC précisés n'incluent pas les différentes subventions obtenues.

Bassin Juscle-Hies (CAPBP, CC Lacq-Orthez)

Pas de travaux sur le tronçon de la CC Lacq-Orthez en 2023.

Bassin Baïse et Luzoué (CC Lacq-Orthez, CCHB, CAPBP)

Deux études préalables engagées : la construction des ouvrages de protection contre les inondations de la vallée de la Baïse (400 000 €) et le prolongement de la Risberme sur le Luzoué (79 341 €).

Neuf expertises, diagnostics ou suivis réalisés (pour particuliers ou collectivités), et deux via le dispositif ALABRI.

Diagnostic géotechnique de l'effondrement partiel de la digue d'Abidos et préconisation de travaux de réparation (20 960 €).

Des travaux dans le cadre de la 1^{ère} année du Plan Pluriannuel de gestion : enlèvement d'embâcle sur la Baïse à Parbayse (2 316 €), restauration de la Baïse, gestion d'atterrissement et retrait d'embâcles à Noguères (5 100 €) et restauration de la Baïse et la Baysère à Mourenx (27 153 €) et entretien du Luzoué (553 €).

Bassin Agle et Aulouze (CAPBP, CC Lacq-Orthez)

Etude hydraulique de régularisation des barrages écrêteurs de crues de Denguin, d'Eurolacq 2, de la digue Cabral et de l'ensemble des bassins de l'Aulouze et de l'Agle (166 854 €).

Des travaux dans le cadre de la 2^{ème} année du Plan Pluriannuel de gestion à Labastide-Cézéracq, Artix, Serres-Sainte-Marie et Lacq pour l'entretien des secteurs sensibles aux inondations (3 850 €).

Bassin Geüle-Henx-Clamondé (CAPBP, CC Lacq-Orthez)

Etude du programme pluriannuel de gestion Geüle-Henx-Clamondé (75 000 €) puis dépôt pour instruction auprès des services de l'Etat.

Neuf diagnostics de vulnérabilité réalisés via le dispositif ALABRI.

Etudes hydrauliques de régularisation du barrage écrêteur de crues de la Geüle (85 548 €) et du barrage du Grecq et du bassin de Montalibet (66 464 €).

Des travaux à Castétis et Orthez pour l'enlèvement d'embâcles post-crue sur le Clamondé et d'autres affluents du gave de Pau (14 427 €) et travaux d'urgence à Castétis de restauration du Clamondé (10 160 €).

Bassin Laa-Geü (CC Lacq-Orthez, CCBG)

Plan pluriannuel de gestion déposé auprès des services de l'Etat (83 000 €) et réalisation de trois diagnostics de vulnérabilité via le dispositif ALABRI.

Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval (CC Lacq-Orthez, CCBG, CCPOA)

Etude du programme pluriannuel de gestion (86 000 €) et dépôt pour instruction par les services de l'Etat.

Douze analyses/expertises réalisées suite aux orages du printemps et aux demandes particulières des communes et riverains.

Priorisation des ouvrages de protection des bourgs de Puyoô et Ramous.

Les ouvrages de prévention des inondations

Le SMBGP gère des ouvrages classés par l'Etat de protection contre les inondations. Au-delà des interventions d'entretien courant réalisées deux à quatre fois par an, les études de régularisation administratives obligatoires ont été déposées. Des astreintes ont été définies afin d'améliorer la surveillance permanente des ouvrages de protection en crue.

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Le programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations du bassin aval du gave de Pau validé par le préfet le 14/02/2022 a fait l'objet d'un avenant validé le 18/07/2023 pour intégrer l'abandon de quelques études et la fusion de quelques actions et donc la réaffectation de crédits.

Sur les 48 actions définies, 46 sont finalisées, bien engagées ou lancées.

Cinq classes ont bénéficié d'animations scolaires sur les inondations (Biron, Pardies et Tarsacq).

LE SBVL

Le Syndicat du bassin versant des Luys intervient sur le bassin versant du Luy de France, du Luy du Béarn et des Luys réunis sur le département des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, soit un territoire composé de 1 500 km de cours d'eau sur un bassin de 1 350 km². Il couvre 9 EPCI dont 23 communes de la CC Lacq-Orthez.

Pour mémoire ce syndicat, contrairement aux autres, n'est pas compétent en matière de prévention des inondations, item 5° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, mais cela n'impacte pas la CC Lacq-Orthez car aucun ouvrage de prévention des inondations n'est présent sur son territoire.

Parmi les travaux menés sur le territoire de la CC Lacq-Orthez en 2023 figurent la gestion de la végétation et du libre écoulement sur l'Aubin (Arthez-de-Béarn, Hagétaubin, Lacadée) et la gestion ponctuelle des écoulements sur le Luy de Béarn.

LE SIGOM

Le Syndicat intercommunal du gave d'Oloron et Mauléon intervient sur le bassin versant du Saley, du Saison et du gave d'Oloron, soit un territoire composé de 1 600 km de cours d'eau sur une superficie de

1 000 km² environ. Il couvre 4 EPCI dont 5 communes de la CC Lacq-Orthez (Lanneplàà, Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Salles-Mongiscard et Vielleségure).

La CC Lacq-Orthez pour l'année 2023, a été concernée par la démarche PAPI à l'échelle du bassin du gave d'Oloron (intégrant aussi le SMGOAO) et l'étude hydraulique du Saleys.

LE SMGOAO

Le Syndicat Mixte du Gave d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents intervient sur une partie du bassin versant du gave d'Oloron, soit un territoire composé de 700 km de cours d'eau sur une superficie de 1 000 km² environ. Il couvre 3 EPCI dont 1 commune de la CC Lacq-Orthez (Lucq-de-Béarn) pour son cours d'eau le layous concerné par l'étude hydraulique menée et le PAPI.

3.2 ENERGIE

LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

La production 2023 des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 8 340 kWh pour une recette associée de 4 477,50 €.

LE FONDS DEDIE A L'AGRICULTURE

Le fonds Energie à l'agriculture a été transformé en 2018 en fonds Climat Air Energie à l'agriculture. Le montant du fonds restant en 2023 est de 10 081,94 € mais il n'y a eu aucune action en 2023.

ANIMATION DANS LE CADRE DU PCAET

Dans le cadre des animations du PCAET, le programme scolaire « l'école de l'énergie » a été reconduit. Ce sont des animations faites par l'association Ecocène. C'est un parcours pédagogique d'éducation à l'environnement à destination des élèves de cycle 3. 11 classes ont participé, soit le maximum prévu dans la convention pour 8 communes et 8 écoles différentes : 268 élèves bénéficiaires. Les interventions se sont déroulées de novembre 2023 à mars 2024.

Communes	Etablissement	Niveau engagé	Classe
Arthez-de-Béarn	Ecole Saint Joseph	24 CM1-CM2	1 classe
Artix	Ecole Jean Moulin	24 CM2	1 classe
Artix	Ecole Jean Sarrailh	24 CM1-CM2	1 classe
Biron	Ecole primaire	23 CM	1 classe
Cardesse	Ecole primaire	8 CE-CM	1 classe
Monein	Ecole Castet	13 CP-CM	1 classe
Orthez	Ecole Ste Suzanne	24+20 CE2-CM1-CM2	2 classes
Orthez	Ecole St Joseph	27+25+26 CM1-CM2	3 classes

Une présentation des travaux réalisés par les élèves a été faite en amont du conseil communautaire de juin 2023.

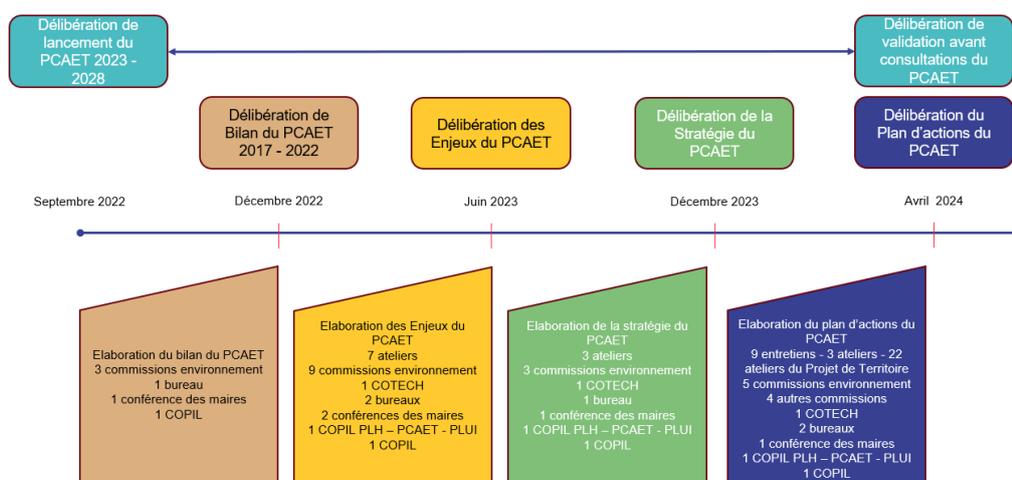
42 classes ont participé au total sur 4 années, soit 916 élèves sensibilisés.

LE DECRET TERTIAIRE

La collectivité est soumise au « décret tertiaire » qui consiste à faire un suivi des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 m² et à établir une stratégie de réduction des consommations énergétiques avec des échéances en 2030 (- 40 % par rapport à une consommation de référence ou être en dessous d'un seuil Cabs défini théoriquement), en 2040 (même principe mais - 50 %) et 2050 (idem avec - 60 %). Ce travail a été suspendu en l'absence des décrets d'application de la méthode.

LE PCAET

Le PCAET a été élaboré en parallèle avec le PLH, le COT et le PLUi. Chaque document possède un comité de pilotage dédié comprenant des élus et des représentants d'organismes extérieurs. Chaque COFIL valide les phases essentielles de son programme : diagnostic/stratégie/plan d'actions. Le calendrier du PCAET est représenté ci-dessous :



1^{ère} étape : Diagnostic du PCAET/ Enjeux

Cette étape a compris : 7 ateliers, 9 commissions Environnement, 2 conférences des maires, 2 COFIL et 2 conseils communautaires.

Les enjeux du diagnostic sont :

- La quantification de l'autonomie du territoire,
- Une planification d'une stratégie équitable pour tous,
- L'anticipation des aléas climatiques par des solutions fondées sur la nature et la technique,
- La traduction dans l'aménagement durable du territoire,
- L'exemplarité de la collectivité.

2nde étape : Stratégie du PCAET

Une priorité politique s'est dégagée pour un environnement sain puis un environnement sûr, propre et pour finir durable, cela est en lien avec la santé environnementale. Les politiques ont insisté sur le fait que toutes ces catégories étaient intrinsèquement liées. La protection de la biodiversité est une nécessité.

La collectivité se positionne pour la production électrique avec du photovoltaïque et de l'hydraulique, de la thermie avec du solaire, de la biomasse, de la géothermie, de la production de carburants alternatifs tel du biogaz et du biocarburant et pour le développement de réseaux de chaleur. Le territoire n'est pas ou peu propice au développement de l'éolien. La collectivité souhaite trouver un équilibre entre la solidarité nationale et l'autonomisation du territoire et propose les évolutions suivantes pour la production d'EnR :

Production en MW	2012	2022	2026	2030	2050
Solaire	9	53	60	72	90
Hydraulique	13	13	13	19	19
Energie Fatale	7	23	23	35	35
Bois	3	54	54	75	75
Biocarburant	150	150	150	200	200
Méthanisation		12	12	14	14
Éolien					
Total	182	305	312	415	433

Sans prendre en compte les entreprises entrant dans la souveraineté nationale, la collectivité souhaite être dans les objectifs de l'Etat et de la Région soit pour tous les secteurs, une diminution de 30 % en 2030 et 50 % en 2050 pour les consommations d'énergies et une diminution de 45 % en 2030 et 75 % en 2050 pour les émissions de GES.

La collectivité souhaite aussi lier la protection de l'environnement et le renforcement du stockage naturel du CO₂, utiliser des produits biosourcés et accroître la réutilisation de CO₂ biogénique par les industriels. Enfin, elle souhaite anticiper, plutôt que subir, en protégeant le territoire d'une augmentation de température de 4°C.

Les orientations du plan d'actions sont : l'acceptabilité et adhésion de tous aux stratégies environnementales, l'adaptation du territoire pour vivre dans un environnement sain, le changement de paradigme de la mobilité, le cap sur l'écologie industrielle territoriale, l'équilibre entre agricultures alimentaire et énergétique, vers une autonomie énergétique du tertiaire, la priorisation d'une logique d'usages pour le résidentiel et l'exemplarité de la CC Lacq-Orthez dans la transition écologique.

3.3 TRAME VERTE ET BLEUE

La CC Lacq-Orthez a poursuivi le partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) pour leur expertise biodiversité, et l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions trame verte et bleue en identifiant plusieurs actions initiées dès 2022. Certaines de ces actions ont été concrétisées en 2023 ; elles sont présentées ci-après.

ACTION 2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA DYNAMIQUE DE DEPRISE DE L'ELEVAGE

L'objectif était de disposer d'un état des lieux précis sur les exploitations agricoles du territoire en ciblant plus précisément les exploitations d'élevage, lister les dispositifs agricoles favorables à la biodiversité, mener une enquête auprès des éleveurs pour ensuite définir des propositions d'actions en associant le monde agricole.

Cette action n'a pas pu être lancée en 2023 et est repoussée car en attente de recevoir les éléments du diagnostic global réalisé dans le cadre du PLUi de la collectivité pour éviter les redondances et venir en complément.

ACTION 7 : ACCOMPAGNER ET FACILITER LA PLANTATION DE HAIES

La CC Lacq-Orthez a été engagée dans un programme très ambitieux de plantation de haies pour préserver la biodiversité.

Cette opération initiée en 2022, a été lancée avec un appel à candidature auprès des propriétaires du territoire privés comme publics, dont la date limite était fixée au 31 mars 2023. 89 candidatures ont été enregistrées.

La CC Lacq-Orthez disposait déjà d'une aide de la Région de 95 440 € dans le cadre de l'appel à projet « Nature et Transition – Accompagner et faciliter la plantation de haies » pour 10 000 plants. Compte tenu du succès de l'opération elle a aussi déposé en 2023 une demande dans le cadre du fond vert France Nation Verte pour 15 000 plants supplémentaires. La notification de cette aide complémentaire de 190 752 € a permis de retenir 47 candidatures soit au total 25 000 arbres et arbustes pour 12.5 km de haies. Le coût de cette opération représente un montant total de 435 160 € TTC y compris le personnel de la CC Lacq-Orthez.

L'année 2023 a été consacrée à la partie organisationnelle des projets avec notamment : la sélection des projets avec le CEN, les rendez-vous sur sites chez les candidats sélectionnés pour l'élaboration des projets de plantation des haies, la signature de la convention d'engagement réciproque avec tous les propriétaires mentionnant les obligations de chacun pour 10 ans, la réalisation d'un marché public pour la réalisation des travaux, la planification des travaux (préparation du sol de novembre à décembre 2023 et travaux de plantation des 25 000 arbres et arbustes de décembre 2023 à mars 2024).

ACTION 9 : CONTRIBUER A GERER DURABLEMENT LA FORET DU TERRITOIRE

Au-delà de quelques rencontres avec des propriétaires privés pour des conseils en matière de classement « vieilles forêts », de reboisement et de réservoirs de biodiversité sylvicoles, cette action s'est limitée à la finalisation des prospections de terrain sur les forêts de la CC Lacq-Orthez, avec la découverte d'une seule sur les terrains communaux de Monein. La présentation du rendu de l'étude des vieilles forêts sur le territoire se fera lors d'une conférence des Maires en 2024.

ACTION 12 : RESTAURER ET GERER LES LANDES SECHES

Seule la lande sèche située à Monein et appartenant à la CC Lacq-Orthez a été diagnostiquée pour définir les enjeux et les possibilités de gestion et de restauration de cette lande identifiée comme réservoir de biodiversité.

Les landes sèches atlantiques sont des milieux naturels à fort enjeu écologique avec une valeur culturelle historique pour les territoires agro-pastoraux qu'il convient de préserver et faire connaître.

Aussi, des travaux urgents de gestion pour la restauration du site, consistant à diminuer l'emprise de la fougère aigle et des ligneux vieillissants par du broyage, ainsi que des travaux de sécurisation des zones boisées ont été réalisés à l'automne/hiver 2023 pour un montant de 17 614 € TTC comprenant la mise en sécurité du site et des accès du site (route) avec bucheronnage et export des arbres morts (16 234 €) et broyage de la fougère sur une surface de 0,3 ha (1 380 €).

Cet entretien consiste essentiellement à restaurer les landes atlantiques par des coupes sélectives avec la réalisation de travaux de broyage et de roulage des fougères afin de favoriser un ré enherbement naturel de la zone. L'opération d'entretien sera renouvelée tous les ans les trois premières années, puis tous les 3 ans environ. La périodicité de cette intervention sera à déterminer en fonction de la réponse du milieu à la gestion.

Ces travaux serviront aussi dans le cadre de l'action 16 puisque ce site a été proposé pour y créer une boucle PLR avec la mise en place d'une table d'orientation sur le point culminant du vallon proposant une initiation à la lecture des paysages d'aujourd'hui et d'autrefois. Des animations pédagogiques, natures et scolaires pourront ainsi être proposées.

ACTION 14 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES A LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE DE SON TERRITOIRE

La collectivité a proposé en 2022 aux écoles du territoire des animations scolaires sur le thème de la biodiversité en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). 25 classes avaient candidaté.

Afin de respecter le budget alloué à cette action et pouvoir faire bénéficier le maximum de classes aux animations, les élus de la communauté de communes avaient décidé de sélectionner pour l'année scolaire 2022/2023 uniquement les classes en cycle 3, soit 12 classes pour un total de 244 élèves. Pour l'année 2023, les classes non retenues, étaient prioritaires. Ainsi, la fin de l'année 2023 a été consacrée à l'organisation de ces animations pour 13 classes, représentant un total de 286 élèves, pour un démarrage au printemps 2024.

Le coût total de cette action pour l'année scolaire 2023-2024 (animations CPIE et transport) a représenté un budget global de 17 560 € TTC, avec une participation du Département à hauteur de 6 050,09 €.

ACTION 15 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX RICHESSES DU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

Des journées découverte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire ont été proposées aux publics par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Nouvelle-Aquitaine (CEN). L'objectif est de sensibiliser la population et les usagers à la prise en compte de la biodiversité du territoire.

ACTION 16 : VALORISER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DANS L'OFFRE TOURISTIQUE

Dans le cadre de la révision du Plan Local de Randonnées (PLR) lancée par le service tourisme, la valorisation des réservoirs de biodiversité a été intégrée dans le futur PLR, proposition d'intégration de sites inventoriés comme réservoirs de biodiversité et ENS dans les boucles de randonnées existantes ou à créer.

Ainsi, 7 sites réservoirs de biodiversité ont été proposés et retenus :

- Les landes sèches et humides d'ABOS,
- Site du vallon du Clamondé à ARTHEZ-DE-BEARN,
- Les landes humides de BOUMOURT-CESCAU-MAZEROLLES,
- La tourbière de CESCAU,
- La vallée de l'Aubin à DOAZON,
- La lande sèche de MONEIN,
- Les landes humides à SAULT-DE-NAVAILLES.

La mise en valeur de chaque site dans le futur topoguide, via l'application CC Lacq-Orthez - icône randonnées - et sur le réseau GEOTREK du département est prévue. Une signalétique directionnelle et pédagogique spécifique à chaque réservoir de biodiversité sera mise en place.

ACTION 20 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LA TRANSVERSALITE DE LA DEMARCHE, GARANTIR LA CONDUITE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D' ACTIONS

Au-delà des échanges par mail et téléphoniques réguliers, organisation de réunions de travail pour assurer le pilotage et l'animation du projet TVB.

3.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

EXERCICES PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Comme chaque année, la CC Lacq-Orthez participe aux exercices initiés par la préfecture pour tester les plans particuliers d'intervention (PPI). Le PPI est un plan de secours propre à un ou plusieurs industriels. Il est activé par le préfet à la demande de l'exploitant en cas d'accident technologique susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours.

Le territoire de la CC Lacq-Orthez est couvert par 4 PPI dont la révision a été finalisée en mars 2021 :

- Le Plan particulier d'intervention d'Air Liquide France Industrie de Pardies,
- Le Plan particulier d'intervention d'Arkéma Mont,
- Le Plan particulier d'intervention de la plateforme Induslacq,
- Le Plan particulier d'intervention de la plateforme Chem'Pôle 64.

Un seul établissement industriel concerné par un exercice en 2023, l'entreprise ALFI le 6 juin.

Les communes concernées par le périmètre d'intervention sont également associées pour tester leur plan communal de sauvegarde.

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

La Commission de Suivi de Site (CSS) du bassin de Lacq est une instance d'échanges et de concertation entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations.

Elle est présidée par Christian Lombart depuis mai 2021 et plusieurs maires de communes industrielles y siègent et participent aux travaux.

La CSS s'est réunie 3 fois en bureau et 2 fois en plénière pour partager l'information concernant l'activité des entreprises existantes, présenter les futurs projets industriels comme Elyse Energy ou ceux récemment implantés comme Biobéarn, échanger sur l'avancée des études en cours comme l'étude participative santé menée par Santé Publique France, pérenniser l'observatoire odeurs porté par Atmo Nouvelle-Aquitaine, informer sur les évolutions réglementaires comme le périmètre PRPT YARA suite à la cessation d'activité.

Les comptes rendus des séances sont consultables sur le site de la préfecture www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

A noter qu'en ce qui concerne la problématique des nuisances olfactives, les industriels des plateformes Induslacq et Chem'Pôle 64, communiquent à travers un bulletin hebdomadaire téléchargeable sur le site www.universlacq.fr, qui comprend des informations sur les signalements, les relevés de stations de mesures de polluants par Atmo Nouvelle-Aquitaine et les éléments marquants de fonctionnement de la plateforme.

LA TELEALERTE

Cet outil d'appel en masse, qui vient compléter le dispositif de sirènes Seveso déclenchées en cas d'accident technologique est toujours opérationnel depuis sa mise en service en 2016, suite à une réflexion menée avec les entreprises Seveso du bassin de Lacq qui ont d'ailleurs contribué à son financement.

43 communes sont concernées par un ou plusieurs périmètres de danger dont 10 hors territoire de la CC Lacq-Orthez.

Les tâches entre la CC Lacq-Orthez et les industriels pour la gestion de cet outil se répartissent de la façon suivante :

Pour la CC Lacq-Orthez :

- Collecte et vérification des données (annuaire, inscriptions volontaires, formulaire d'inscription),
- Transmission des données aux industriels (Induslacq, Chem'Pôle 64, Arkéma Mont, Alfi Pardies) tous les 2 mois,
- Test annuel sur les inscriptions volontaires pour vérifier le bon fonctionnement de l'outil.

Pour les industriels :

- Import des données transmises par la CC Lacq-Orthez pour mise à jour,
- Déclenchement en cas de risque technologique en lien avec leur PPI et lors des exercices.

Une réunion entre industriels et la CC Lacq-Orthez en présence des services de l'Etat et du prestataire de l'outil, CII TELECOM s'est tenue le 25 mai pour partager les pratiques et intégrer les nouvelles fonctionnalités de l'outil.

3.5 GESTION DES DECHETS

5.1 LA PREVENTION

Depuis 2019, la collectivité est engagée dans un Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés qui définit un plan d'actions à mener jusqu'en 2024.

Les animations

22 animations de prévention des déchets ont été réalisées sur le territoire en faveur de la réduction des déchets. Environ 1 300 personnes ont été directement sensibilisées tout public confondu (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs).

Le compostage

700 composteurs ont été distribués en déchetteries auprès des administrés. Ce sont ainsi 46 % des foyers pavillonnaires qui sont équipés d'un composteur et qui détournent près de 850 tonnes d'ordures ménagères.

Même si ce ratio d'équipement reste élevé, notre collectivité se devait de répondre aux obligations de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui impose aux collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2024, de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à tous ses habitants.

Ainsi, le bureau d'études Terroirs et Communautés a accompagné la collectivité dans la réflexion de dispositifs de tri à la source des biodéchets pour tout type d'habitat. Suite à diverses réunions, les élus ont retenu le scénario privilégiant le compostage pour 97 % des foyers. Ce compostage est soit individuel soit partagé. Seul, l'hyper centre d'Orthez est équipé de points de collecte (abri-bacs).

Quelques données chiffrées : sur 4 ans, 10 400 foyers sont à équiper de composteurs individuels, 5 400 foyers de composteurs partagés et 900 foyers bénéficieront de la collecte en abri-bacs. Ces nouveaux

dispositifs devraient permettre d'éviter tous les ans 700 tonnes d'ordures ménagères, à ajouter aux 850 tonnes déjà détournées. L'investissement est estimé à 780 000 € sur 3 ans pour un coût de fonctionnement annuel de 140 000 €, coût compensé à hauteur de 70 % par les frais de traitement évité et par les recettes de déchets tiers sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Mourenx.

A noter que notre collectivité, sans obligation réglementaire, a décidé malgré tout d'accompagner les producteurs non-ménagers dans la gestion de leurs biodéchets en leur mettant à disposition des composteurs sous conditions quantitative et qualitative. Sans existence de redevance spéciale, la baisse de dotation hebdomadaire des ordures ménagères collectées sera un levier incitatif au tri des biodéchets. Une modification du règlement du service traduira cette orientation.

Le réemploi

Notre collectivité a signé une convention avec la recyclerie Créa'locale de Biron qui a récupéré 5 tonnes d'objets en déchetteries (Orthez et Pardies). Globalement, la recyclerie a détourné 60 tonnes de déchets (déchetteries, apports directs, collecte à domicile).

LA COLLECTE

La réduction du tonnage d'ordures ménagères amorcée depuis plusieurs années et accélérée en 2022 avec une collecte tous les 15 jours, se poursuit en 2023 avec une baisse de 2 % soit un ratio de 178 kg/habitant.

Si le tonnage d'emballages ménagers collectés reste stable, il est à noter une baisse de 14 % du tonnage valorisé, en partie due à une dégradation du taux de captage du centre de tri. Ce sont ainsi 843 tonnes de refus de tri qui doivent retourner sur notre UVE pour être valorisés.

LES DECHETTERIES

La fréquentation est stable avec près de 123 500 entrées.

Les tonnages réceptionnés ont augmenté de 7 % soit un ratio de 264 kg/habitant. 34 % des déchets accueillis sont des déchets verts.

LE TRAITEMENT

L'unité de valorisation énergétique de Mourenx

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée (le 1^{er} juillet) d'un nouvel exploitant : Paprec Energies pour une durée de 6,5 ans.

10 000 tonnes de déchets (ordures ménagères, refus de tri, déchet industriel banal) ont été incinérées et 17 174 tonnes de vapeur ont été vendues à la SOBEGI.

A noter que notre collectivité a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de l'ancien exploitant pour défaut d'entretien conduisant à de gros dysfonctionnements de l'usine.

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Des travaux de réhabilitation du réseau biogaz ont été réalisés et une torchère adaptée aux très faibles quantités de biogaz a été construite.

L'ensemble du site a accueilli 7 000 tonnes dont 2 945 ont été enfouies.

A noter, un incendie au niveau de l'alvéole en cours d'exploitation en date du 17 février détériorant les géomembranes du flanc. Les reprises de ce dispositif d'étanchéité ont coûté 60 000 € TTC.

De manière générale, la quantité de déchets ménagers a augmenté de 2,4 % par rapport à 2022, avec un ratio de 547 kg/habitant, en deçà des objectifs régionaux de 575 Kg/hab/an en 2020.

Si ce ratio reste supérieur aux objectifs donnés par la loi AGEC, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 26 % depuis 2010.

Comme chaque année, la collectivité a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en juin 2023, dans lequel l'activité du service est précisément décrite.

3.6 CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'Ademe s'inscrit dans la démarche de transition écologique et énergétique initiée par la collectivité et fait suite à la signature d'un Contrat de Relance pour la Transition Ecologique.

Cet outil d'évaluation a eu le mérite de poser un cadre de réflexion et de susciter des questionnements sur l'action et le fonctionnement intrinsèque de la collectivité. L'état des lieux a été réalisé par le biais de deux référentiels « Economie circulaire » et « Climat Air Energie » avec un décalage de temps entre les deux.

En effet, l'audit pour l'économie circulaire a été finalisé le 2 décembre 2022 avec un score de 20,1 % alors que celui pour Climat Air Energie l'a été le 9 juin 2023 avec un score de 20,4 %. La collectivité a ainsi décroché sa 1^{ère} étoile.

L'année 2023, outre la finalisation des audits, a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions, feuille de route opérationnelle à trois ans qui doit permettre à la CC Lacq-Orthez de consolider les bases de son engagement dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

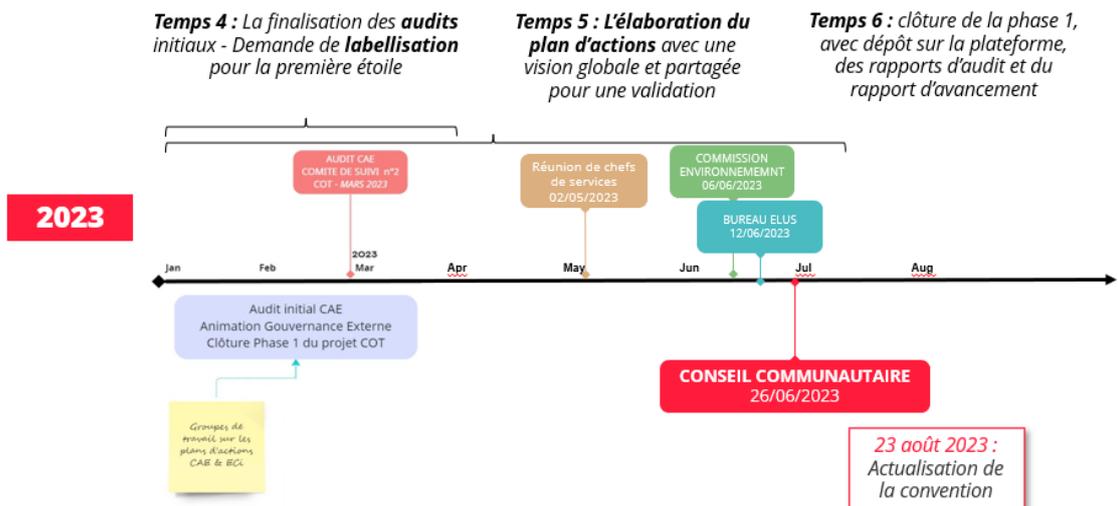
Les axes du programme ont été coconstruits par les services et les élus avec pour objectif de répondre :

- **A la vision politique fixée dans le projet de territoire,**
- **Aux enseignements des référentiels :**
 - Des éléments déjà travaillés dans les référentiels, après ateliers avec les élus,
 - Du projet de territoire et de la dynamique enclenchée,
 - De la connaissance des projets en cours et de leur faisabilité,
 - Des exigences du référentiel pour faire évoluer le score.
- **A la volonté de définir un seul plan d'actions pour les deux référentiels** pour rester dans une démarche transversale cohérente et pertinente.

La traduction opérationnelle du plan d'actions s'est déclinée en quatre axes et deux objectifs complémentaires :

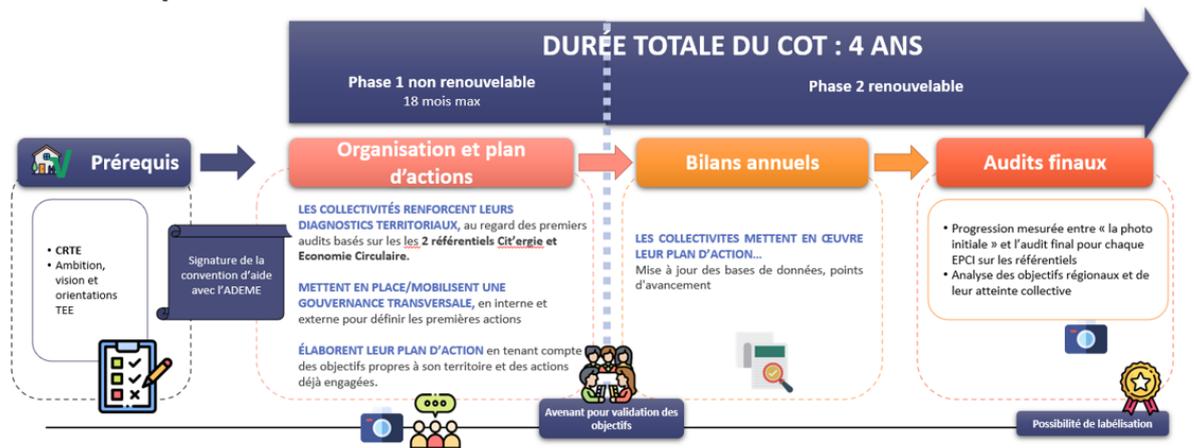
- Axe 1 : Renforcer la gouvernance interne au service des transitions énergétique et écologique,
- Axe 2 : Décliner les transitions énergétique et écologique dans toutes les politiques de la collectivité et la gestion de son patrimoine,
- Axe 3 : Inciter le territoire de la CC Lacq-Orthez à s'engager vers ces transitions,
- Axe 4 : Interagir avec les territoires limitrophes pour amplifier les transitions,
- 2 Objectifs complémentaires : trame noire et biodiversité.

Les différents temps de travail sont représentés ci-dessous :



Le conseil communautaire a validé le contenu du plan d'actions le 26 juin 2023 et une actualisation de la convention a été signée avec l'Ademe.

Pour mémoire, le COT est signé pour une période de 4 ans et se décompose en deux phases ; l'année 2023 a donc permis de clôturer la phase 1 et de solliciter auprès de l'Ademe le versement forfaitaire correspondant de 75 000 €.



Le démarrage de la phase 2 a été décalé dans l'attente du recrutement d'une personne dédiée pour animer la démarche et plus largement la transition écologique de la collectivité. Pour mémoire l'agent en charge du COT avait quitté la collectivité en décembre 2022 laissant le pôle environnement finaliser la phase 1.

Ainsi le 2ème semestre 2023 a été essentiellement consacré à l'élaboration de la fiche de poste et le recrutement en veillant à la transversalité du poste pour poursuivre la dynamique enclenchée avec tous les services. C'est la raison pour laquelle ce poste a été directement rattaché à la direction générale des services, ce qui conforte la légitimité de la démarche et témoigne de la volonté politique de poursuivre la transition énergétique du territoire mais également d'œuvrer pour la transition écologique.

4 PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1 ENFANCE – ENSEIGNEMENT

PETITE ENFANCE

Le service petite enfance gère cinq crèches intercommunales, le Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) labellisés sur Orthez.

La CC Lacq-Orthez soutient également financièrement :

- Le RPE AMAYRA dont le siège est situé à Artix,
- Le LAEP « Lo Petit e Tots » géré par le centre social LO SOLAN à Mourenx,
- Les crèches associatives de Mourenx et Monein : la CC Lacq-Orthez assure l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein, 24 places (22 096 € en 2023), et de Mourenx, 49 places (8 805 € en 2023) et leur alloue une subvention de fonctionnement annuelle (21 538,40 € + 173 171,90 €) ; les deux crèches perçoivent par ailleurs directement des aides de la CAF.

En 2023, le territoire compte 179 assistantes maternelles agréées en activité (contre 189 en 2022 et 208 en 2021). Capacité d'accueil théorique : 716 places. 67 assistantes maternelles ont fréquenté les RPE (87 en 2022) soit 37,43 %.

Les deux LAEP ont accueilli 2 136 enfants (contre 1 653 enfants en 2022 et 1 045 en 2021) et 1 646 accompagnants (contre 1 213 accompagnants en 2022 et 1 035 en 2021), sur 243 séances (contre 261 séances en 2022 et 227 en 2021), soit 32 % de fréquentation en plus par rapport à 2022.

Observatoire Petite Enfance

L'observatoire de l'enfance, unique sur le département, outil de positionnement politique, s'est réuni le 3 juillet 2023. Il établit à 86 % le taux de couverture des besoins sur la CC Lacq-Orthez (au-dessus des moyennes nationale, régionale et départementale).

Les services et partenaires ont par ailleurs mis en place en 2023 un projet innovant : **le guichet unique petite enfance Lacq-Orthez** qui sera géré conjointement par les deux relais petite enfance du territoire (RPE) en 2024.

Gestion des crèches intercommunales

Une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un psychologue et d'un référent « Santé et Accueil Inclusif » (RSAI), intervient dans chaque crèche ainsi qu'un pool de remplacement, composé de 3 agents.

Depuis 2019, la démarche "manger bio et local" a été adoptée dans les crèches intercommunales pour une alimentation saine et de qualité. Les crèches se maintiennent au niveau 2 du label d'ECOCERT "En cuisine" en 2023.

135 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 257 enfants en 2023.

73 places dans les structures associatives ont permis l'accueil de 160 enfants en 2023.

- **La crèche « Les Magnolias » d'Orthez – 50 places depuis le 5 novembre 2018**
 - Le bâtiment est également composé d'un RPE et d'un LAEP,
 - 21 agents + 2 cuisinières + 1 secrétaire, soit 18.8 ETP + 1 apprentie,
 - CA 2023 : 1 149 682 € dont 89 % de charges de personnel,
 - Taux d'occupation facturé 81,46 %.

- **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY** (Partenaire privé qui a participé à hauteur de 51 447 € en 2023).

Cette structure a ouvert ses portes en septembre 2009.

- 12 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10.20 ETP, + 1 apprentie,
- CA 2023 : 541 796 € dont 87 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 75,76 %.

- **La crèche « L'îlot P'tits Pieds » d'Artix – 25 places**

- Cette structure municipale a été transférée à la CC Lacq-Orthez au 1^{er} janvier 2016,
- 12 agents soit 11 ETP + 1 apprentie Educateur de Jeunes Enfants (EJE),
- CA 2023 : 659 824 € dont 89,94 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 78 %.

- **La crèche « Graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 6 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,95 ETP + 1 apprentie,
- CA 2023 : 318 728 € dont 87 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 89 %.

- **La crèche « Les Mini-pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,85 ETP,
- CA 2023 : 311 052 € dont 84,53 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 87,06 %.

Le coût total CC Lacq-Orthez pour la petite enfance est de **3 420 085 €** (frais de bâtiments compris), financé par les partenaires institutionnels (essentiellement la CAF) et les usagers, à hauteur de **56,80 %**, soit un reste à charge pour la CC Lacq-Orthez en 2023 de **1 477 402 €** (diminution de 8 029 € par rapport à 2023).

ENSEIGNEMENT

Les collèges et lycées ont bénéficié d'un soutien financier pour les foyers socio-éducatifs, les associations sportives et les projets pédagogiques, les sections sportives de 30 980 € au total.

Les aides financières aux étudiants (65 000 € inscrits au budget)

170 aides financières, soit 43 114,38 €, pour les allocations d'études supérieures ou stages d'études ont été attribuées en 2023 à **110** étudiants.

Les aides aux devoirs (bilan 2023) dans les écoles primaires

45 écoles ont bénéficié de ce service et 43 communes étaient concernées. 92 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 780 enfants inscrits.

Au total, 7 780,81 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la CC Lacq-Orthez, soit 229 heures en moyenne/semaine et 6,5 équivalents temps plein.

Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

La CC Lacq-Orthez prend en charge les frais de transport et d'entrée des écoliers (piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn) pour un coût pour 2023 de **146 704 €**.

4.2 HABITAT

ÉLABORATION DU PLH 2024-2029

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 a pris fin en février 2023 ; son bilan a été approuvé le 26 septembre 2022 et, lors de ce même conseil communautaire, l'élaboration du futur PLH a été lancée.

L'année 2023 a été largement consacrée à la définition des enjeux puis des objectifs du futur PLH. Un travail partenarial intense a été mené par les élus intercommunaux avec les 61 communes ainsi qu'avec les acteurs de l'habitat en étroite cohérence avec l'élaboration du second Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La stratégie du futur PLH 2024-2029 a été validée en conseil communautaire du 11 décembre 2023, actant des ambitions très fortes en résonnance avec les dynamiques économiques prévues sur le territoire. Ainsi, le nouveau PLH fixe des objectifs très importants : **2 000 logements à produire** dont 400 en renouvellement urbain, soit près du double de la production passée. Plus de 30 % des logements devront être conventionnés afin de répondre à tous les parcours résidentiels.

L'élaboration de ce nouveau PLH est réalisée avec le soutien de l'AUDAP pour un coût de 51 480 € sur 2023.

SOUTIEN A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Le Guichet Habitat-Énergie et aides à la rénovation

L'année 2023 a représenté la troisième année de labellisation du guichet Habitat-Énergie France RENOV dans le cadre du Programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). L'activité du guichet a été intense avec 755 conseils de premier niveau délivrés, 84 conseils personnalisés et 24 accompagnements avec visite du logement. La collectivité a fait le choix d'accompagner les particuliers quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs. En outre, Lacq-Orthez a décidé d'accompagner les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique.

En parallèle, le guichet Habitat-Énergie a poursuivi ses missions de sensibilisation et d'animations auprès des ménages mais aussi des artisans et autres acteurs de la rénovation (réunions d'information, foire de Mourenx, salon Asphodèle, communication diverse, etc.).

Dans le cadre du programme SARE, une subvention de 59 762 € a été perçue de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État pour l'animation du guichet Habitat-Énergie.

A noter que plus d'un tiers des projets renseignés portent sur des rénovations énergétiques globales.

Concernant le soutien financier aux projets de rénovation, en 2023, 155 logements ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi 3 » et de l'OPAH-RU d'Orthez pour un montant total de 264 236 € (des transferts de crédits ont donc été nécessaires, le BP étant de 225 000 €).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Orthez

L'objectif de ce programme centré sur le cœur de ville est de réhabiliter 120 logements et d'accompagner 5 copropriétés. Le bureau d'étude ALTAIR anime l'opération pour un coût annuel de 46 980 € subventionné à hauteur de 38 909 €.

Sur la deuxième année d'OPAH-RU, 45 visites ont été réalisées par ALTAIR et 27 dossiers représentant 32 logements ont ainsi pu être agréés en commission ANAH pour mobiliser des aides financières de l'ANAH, du Département, de Lacq-Orthez et de la ville d'Orthez pour les façades. Un réel effet d'entraînement sur

divers projets de rénovations non subventionnés par l'OPAH-RU mais par d'autres dispositifs d'aides (MaPrimRénov', fondation du Patrimoine...) est observé.

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : mise en place d'un comité technique

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU d'Orthez, l'objectif était d'établir un protocole de lutte contre l'habitat indigne. Le choix a été fait de saisir l'opportunité de travailler à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, afin d'améliorer le repérage puis le traitement de l'habitat potentiellement indigne. En janvier 2023, un comité technique trimestriel a été mis en place sous le pilotage de la DDTM, et plus précisément du Pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne, en présence de tous les partenaires compétents : ARS, CAF, ville d'Orthez, ADIL, Conseil départemental, ALTAIR.

L'intercommunalité a un rôle d'animation et de mise en réseau sur cette thématique puisque l'insalubrité et l'infraction au règlement sanitaire départemental et la sécurité sont des compétences de l'État pour la première et communales pour les deux dernières (police du maire).

SOUTIEN À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS À PRIX MAÎTRISÉS

La résidence intergénérationnelle de 25 logements d'Artix, portée par l'Office 64 de l'Habitat, a été livrée au printemps 2022. Le solde de la subvention de Lacq-Orthez a été versé en septembre 2023 pour un montant de 67 560 € (sur présentation des Décomptes Généraux Définitifs (DGD)).

L'opération de Lagor (10 logements) portée par Domofrance a démarré en août 2023, le premier acompte d'un montant de 21 115 € a été versé.

La résidence intergénérationnelle de 25 logements de Mourenx avec Domofrance est en attente de finalisation des DGD pour les demandes de soldes de subventions. Beaucoup d'opérations sont à l'étude pour un démarrage des travaux courant 2024 : Abos (8 logements) et Lacq (5 logements) avec l'Office 64 ; Labastide-Monréjeau (10 logements) avec Domofrance, Mourenx (22 logements + 12 logements) avec CDC Habitat, Mourenx (60 logements) avec la Languedocienne et Orthez (25 logements Maison Relais) avec la Fondation COS. D'autres sont à l'étude mais n'ont pas fait l'objet de délibération de Lacq-Orthez à ce jour.

POLITIQUE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage et a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 14 035 € subventionné par l'État à hauteur de 50 %.

Concernant l'aire de grand passage d'Orthez faisant office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la gestion est assurée par l'EIRL SAN AUGUSTIN pour un montant annuel de 25 635 €. La régie de l'aire a quant à elle enregistré des recettes à hauteur de 16 476 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages estivaux, il est à noter l'installation illicite d'un seul véritable groupe de grand passage de 200 caravanes à Labastide-Cézéracq sur un terrain privé. Un groupe de 35 caravanes s'est installé sur le stade de foot d'Os-Marsillon. À noter l'occupation sur 3 périodes différentes du parking de l'entreprise MEAC à Noguères et quelques caravanes à Mont et Os-Marsillon.

4.3 MOBILITES

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD MOBILACQ)

Ouvert depuis 2012, le service de TAD s'est étendu au gré des fusions. Il fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à destination de 8 pôles (Orthez, Artix, Monein, Mourenx, Lagor, Puyoô, Arthez-de-Béarn et Sault-de-Navailles). Le service est maillé autour de 241 points de prise en charge et plus de 40 points de destination.

En 2023, 8 135 réservations ont été effectuées par le service de TAD, soit 9 277 passagers, avec un taux de groupage moyen de 22 %. Les trois principaux motifs de déplacements restent liés aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives et à destination des centres commerciaux d'alimentation.

Le coût de fonctionnement du service pour 2023 s'élève à 352 431,87 €, financés à hauteur de 150 000 € par le Conseil régional et de 18 400 € par la participation des usagers.

Le développement des actions mobilité sur le territoire s'exercent à l'échelle de bassin de mobilité (CC Lacq-Orthez et CC Béarn des Gaves) et dans le cadre contractuel d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité.

En 2023, ce COM a été travaillé en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA), la CC Béarn des Gaves, le Pays de Béarn, le CD64, le Syndicat NAM et le gestionnaire SNCF Gares et Connexions. Ce document est décliné en une feuille de route opérationnelle pour 6 ans.

La délégation de la compétence d'organisation de la mobilité locale et du transport à la demande, actée entre la RNA et la CC Lacq-Orthez, couvre les services relatifs aux mobilités actives, aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, aux services de mobilité solidaire et service de TAD.

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Rappel :

La CC Lacq-Orthez, compétente par délégation de la Région dans le domaine du transport à la demande (TAD), a élaboré un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) approuvé le 22 mars 2021.

Ce document s'articule autour de 4 axes :

- Stratégie des mobilités et animation territoriale,
- Accompagner au changement, communiquer, éduquer,
- Développer les services de mobilité,
- Aménager l'intermodalité.

Les projets menés par la collectivité

● L'élaboration d'un schéma vélo

Adopté le 26 septembre 2022, il propose des itinéraires structurants, continus et sécurisés pour répondre à des enjeux de déplacements du quotidien au niveau des pôles urbains principaux du territoire. Il doit également desservir l'ensemble des gares, des établissements scolaires et des services administratifs.

Le schéma en quelques chiffres :

- Longueur des itinéraires projetés : 86 km dont 22 km en site propre,
- Population desservie (population située à 300 m ou moins d'un itinéraire) : 20 000 personnes, soit plus d'1/3 des habitants du territoire,
- 5 942 000 € d'investissement sur 9 ans dont 1/3 par la CC Lacq-Orthez.

Lauréat de l'AMI Phase 2 départemental, la CC Lacq-Orthez a lancé la mise en œuvre opérationnelle lors du dernier trimestre 2022 par l'aménagement d'une portion en voie verte au centre-ville d'Orthez : parking du Foirail. Une autre portion a été réalisée en 2023 à Mourenx sur l'avenue Pierre-Angot.

La CC Lacq-Orthez a été lauréate sur le seul appel à projets présenté en 2023. Le projet n'a pas été initié en raison de contraintes techniques et financières importantes. Des études et projections doivent affiner le scénario.

- **L'étude piétonne** : dans le cadre de la convention triennale avec l'AUDAP, l'étude initiée en 2022 s'est poursuivie pour les communes de Puyoô et d'Orthez afin d'identifier des itinéraires apaisés. Sur Puyoô, une boucle accessible PMR a été reprise dans le cadre de la refonte du Plan Local de Randonnées. A Orthez, des propositions seront remises au cours du 1^{er} semestre 2024.
- **Le covoiturage** : en partenariat avec l'Association Transition de Mourenx, la CC Lacq-Orthez a déposé une fiche action « ligne de covoiturage » dans le cadre de l'AMI TIMS. Il s'agirait, après une première phase d'étude, d'expérimenter une ligne de covoiturage dynamique sur le territoire. Le calendrier du projet s'étend sur 3 années : 2024-2026. Il s'agit de l'action phare 2024 du projet de territoire de la CC Lacq-Orthez.
- **L'animation** : Le Challenge de la mobilité a été proposé en juin sur le territoire de la CC Lacq-Orthez. Une faible participation est constatée. Le service a également participé et contribué aux échanges avec les partenaires mobilité du territoire (CCI, Lacq+, Transition, Pays de Béarn, etc.) autour de projets et de l'actualité mobilités.

LES MOBILITÉS – LOI LOM- PAYS DE BÉARN

Les EPCI ont décidé de prendre rang pour lancer les Contrats opérationnels de mobilités (COM), tout en faisant valoir la démarche engagée à l'échelle du Béarn. L'objectif est de garantir la cohérence territoriale des projets des 3 secteurs contractuels identifiés par la Région (Grand Pau / Béarn des Gaves et Lacq-Orthez / Haut Béarn - Pays de Nay - Vallée d'Ossau) et également d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'une Commission Locale des Mobilités (CLM) via Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM).

Le Plan de mobilité interne Béarn a été livré en avril 2023. Des réunions techniques sur le covoiturage ont été réalisées. Les EPCI se sont principalement concentrés sur l'écriture de leur COM.

TRANSPORT INTERURBAIN

Le nouveau plan Régional des services de transport routier des voyageurs (avis de la CC Lacq-Orthez sollicité) est effectif depuis septembre 2022. 3 lignes sont désormais présentes améliorant la desserte du territoire.

4.4 CULTURE

LE CENTRE CULTUREL

Une nouvelle feuille de route pour le Mi[X]

Après 7 ans de fonctionnement, le projet du Mi[X] a été réinterrogé, en concertation avec les équipes des structures présentes dans le bâtiment et les deux collectivités propriétaires, pour clarifier sa position dans la politique communautaire et municipale, définir des objectifs prioritaires et renforcer les opportunités de coopération entre acteurs du lieu et du territoire. Le cabinet d'études « Le troisième Pôle » a été retenu pour travailler sur l'élaboration de cette nouvelle feuille de route du Mi[X] qui sera finalisée en juillet 2024.

Micro-Folie

Inaugurée en novembre 2022, la Micro Folie est ouverte au public tous les mercredis et les samedis et sur rendez-vous les autres jours de la semaine. Elle propose des animations autour du musée numérique et des casques de réalité virtuelle.

Le projet « Nos Cabanes »

L'année scolaire 2022-2023 a été rythmée par des ateliers, des rencontres et la réalisation d'une exposition suite aux travaux réalisés par les scolaires. Les 15 et 16 septembre 2023, le spectacle « La cabane à Plume » s'est déployé sur le territoire et a réuni des milliers de personnes à Monein, Arthez-de-Béarn et Mourenx.

Budget

Le budget global de fonctionnement du service (MI[X] + Médiathèque + Cyber-bases) s'est élevé en 2023 à **1 836 291 €**, dont **311 229 €** pour les charges de fonctionnement partagées entre la CC Lacq-Orthez et la commune de Mourenx.

Pour le fonctionnement, la CC Lacq-Orthez reçoit des subventions du Département à hauteur de **35 000 €**. La médiathèque et les cybers ont des recettes propres en régie à hauteur de **9 074 €**.

PÔLE LECTURE

Il est constitué de 22 bibliothèques qui partagent une base de données commune, une carte de lecteur unique et gratuite sur l'ensemble du territoire et un programme d'animations commun.

Fonds propres et fonds prêtés par la Bibliothèque départementale :

2023	Livre adulte	Livre enfant	CD	DVD	Divers	Revues	Total
Média. Mix	23 674	14 553	7 887	9 520	579	4 399	60 612
Pôle lecture	70 835	50 059	12 287	13 096	1 242	9 885	157 404
Fonds BDPA	6 003	4 257					10 260

Emprunteurs et prêts

2023	Inscrits actifs				Prêts					
	Adulte	Enfant	Coll.	Total	CD	DVD	Livres	Divers	Revue	Total
Média. Mix	1 548	806	64	2 418	5 084	15 594	68 627	137	5 831	95 273
Pôle lecture	4 566	3 069	233	7 868	7 372	25 533	197 833	1 653	12 679	245 070
					Dont réservations entre les bibliothèques				23 965	

Animations :

🔴 Animations thématiques, en lien avec le réseau :

- Au 1^{er} semestre 2023 : La gourmandise - « Miam »,
- Au 2nd semestre 2023 : Sport et mouvement - « 3, 2, 1 partez ! »

🔴 Animations régulières de la Médiathèque dans les locaux de la Médiathèque et hors les murs

Au total en 2023, en termes d'animations, la Médiathèque du MI[X] a organisé **563 rendez-vous** et a accueilli **10 344 personnes** (en 2022, 348 rendez-vous pour 6 329 personnes accueillies).

2023	Animations thématiques			Animations régulières Médiathèque du Mix					
	Média.	Pôle lect.	Total	Adulte	Petite enf.	Jeunesse	Classes	MicroFolie	Total
Nbre de pers.	1 645	1 524	3 169	534	1 059	986	4 048	2 072	8 699
Nbre de RV	47	65	112	37	84	82	217	96	516

RESEAU CYBER-BASE

Actions 2023 :

Actions régulières :

Poursuite des animations, interventions auprès des partenaires et des communes (CyberCam'S par exemple), participations à des événements, etc.

Actions spécifiques de 2023 :

🔹 Animations grand public :

- Participation à un événement multiculturel au Centre socioculturel d'Orthez,
- Intégration du sujet de l'Intelligence artificielle dans « Internet indiscret » (soirée débat).

🔹 Avec d'autres services de la CC Lacq-Orthez :

- Opération « Seconde vie pour mon ordi » avec service Informatique et service Déchets, et la recyclerie Créa'locale de Biron (financée par La Fibre64). Accueil d'un CDD dédié,
- Ateliers de sensibilisation « Bien rangé ! » et « Cybersécurité » pour les agents de la CC Lacq-Orthez, en collaboration avec le service Informatique, l'archiviste et le service Formation.

🔹 Au-delà de la CC Lacq-Orthez :

- Lancement du jeu « **Comment c'est fake ?** », avec Lacq Odyssee et Laurence MAGNAUDET (financé par La Fibre64),
- Accueil de conseillers numériques du réseau départemental, interventions dans des événements et des formations.

Chiffres et évolutions :

Adhésions : **+ 6 %** par rapport à 2022 : **510**. Occasionnels non adhérents : 150 environ. Visites : **+ 30 %** avec **482 visites par mois** en moyenne (370 en 2022). Environ **1200 rdvs individuels** sur l'année.

Orientations :

Poursuivre le renforcement de la sensibilisation aux enjeux et resserrer les partenariats, notamment au sein du MI[X].

INICIATIVA

La CC Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne. Elle participe également au programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle du Béarn au sein du Pays de Béarn.

Le budget alloué pour l'année 2023 s'est élevé à 39 816 €, financés à hauteur de 6 000 € par le Département.

Les actions menées par la CC Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise ont été plus spécifiquement portées par les équipes des crèches et de la Médiathèque du MI[X] : animations, acquisition d'ouvrages et sensibilisation des agents à la langue béarnaise. Nouveauté conçue par la Médiathèque en collaboration avec la CIUTAT en 2023, l'élaboration d'un escape Game spécial Béarn !

4.5 DÉVELOPPEMENT LOCAL

PAYS LACQ-ORTHEZ BÉARN DES GAVES

Le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération porté par les deux communautés de Lacq-Orthez et Béarn des Gaves centré désormais sur le Contrat Local de Santé (CLS), la politique contractuelle avec la Région et la mobilité.

L'animation du nouveau dispositif Contrat de Développement et de Transition (CDT), élaboré en 2022 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, a été confiée au pôle métropolitain du Pays de Béarn.

En 2023, la CC Lacq-Orthez et la CC Béarn des Gaves, dans ce cadre, ont souhaité bénéficier d'une ingénierie commune pour le soutien technique à la mise en œuvre du Contrat Opérationnel de Mobilité. Suite au recrutement réalisé en décembre, la RNA apportera son soutien financier pour ce poste mutualisé.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Pour rappel, l'année 2023 a été consacrée à la poursuite des groupes de travail pour l'élaboration et l'écriture du second contrat local de santé composé de 4 axes du contrat et 25 fiches actions :

- Prévention promotion santé : 10 fiches,
- Autonomie : 3 fiches,
- Environnement santé : 5 fiches,
- Accès au soin coordination : 7 fiches.

Près de 150 personnes ont contribué à l'élaboration du contrat et une vingtaine de pilotes et copilotes assurent la mise en œuvre du contrat en s'appuyant sur la mission de coordination portée par la CC Lacq-Orthez.

Le second CLS a été signé le 30 mai 2023.

De nombreuses actions sont proposées et planifiées grâce à la dynamique des acteurs et leur forte implication (quelques exemples) :

- La valorisation et promotion des actions « octobre rose » menées sur le territoire par les communes ou les associations (2023, Orthez, Puyoô, Monein, Artix, la Ligue contre le cancer, le CRCDC, la CPAM),
- La sensibilisation des scolaires à la biodiversité (2023, CPIE, pôle environnement),
- Deux soirées ciné-débat à Orthez et Mourenx « L'amour et les forêts » autour des violences faites aux femmes (2023, Du côté des femmes, Centres hospitaliers, service de gendarmerie, Olympe) ;
- La démarche Étude Impact Santé (EIS) sur la commune de Navarrenx (2023, ARS, EHPAD, associations, SDSEI),
- Communication, soutien technique et logistique pour l'organisation de formations à destination des professionnels de santé sur le territoire, de réunions (2023, 2024, GIP ESEA, CPTS Adour Gaves, PSSM),

- La présentation de l'étude participative de santé : population riveraine du bassin industriel de Lacq en présence de Santé Publique France (octobre 2023, SPF, ARS, pôles Environnement et Animation).

Par ailleurs depuis juin 2021, la CC Lacq-Orthez a signé une convention de partenariat pour 3 ans avec Présence Médicale 64 pour favoriser les installations de nouveaux médecins.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la CC Lacq-Orthez, suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association Gaves et Bidouze, support du Réseau Gérontologique et de la méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) sur le territoire de la collectivité. En 2019, l'association est devenue ICA 64, avec des missions à l'échelle départementale.

Un agent de la CC Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC dans le cadre d'une convention renouvelée en 2023 pour 3 ans avec un remboursement du coût du poste par l'association.

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Depuis 2008, la CC Lacq-Orthez apporte son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq, au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Dans ce cadre, la convention de partenariat avec l'UPPA a été renouvelée et confortée pour la période de 2023 à 2025.

Pour ces quatre années, a été approuvée la réservation d'une enveloppe budgétaire globale de 318 000 €.

D'autre part, la CC Lacq-Orthez a souhaité soutenir la chaire MOVE relative aux « mutations de la mobilité en faveur du développement durable », en attribuant une aide de 5 000 € par an pendant 5 ans (2020-2024) à l'axe de recherche « mobilité durable et réseaux ».

À l'échelle du Pays de Béarn, la CC Lacq-Orthez a participé à l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Strasbourg Conseil, adopté le 26 octobre 2022.

Enfin, la CC Lacq-Orthez a décidé de soutenir le projet de Campus des métiers et qualifications, qui vise à établir une meilleure adéquation entre les besoins métiers et l'offre de formation sur la filière des métiers de l'énergie verte et décarbonée. Le dépôt de candidature est prévu courant 2024.

5 PÔLE RESSOURCES

5.1 FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires.

Il permet de constater les résultats qui seront affectés par délibération et fixe le montant des restes à

réaliser.

Les tableaux ci-dessous présentent par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2023, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Résultats

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	57 544 090,62	62 853 238,45	5 309 147,83
Réalisations de l'année 2023	57 544 090,62	61 464 853,27	3 920 762,65
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	-	1 388 385,18	1 388 385,18

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	24 736 792,17	21 550 664,04	- 3 186 128,13
Réalisations de l'année 2023	12 910 497,23	19 444 550,24	6 534 053,01
Déficit d'investissement 2022 reporté	3 816 916,94	-	- 3 816 916,94
Restes à réaliser	8 009 378,00	2 106 113,80	- 5 903 264,20

Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2024 est de **2 123 019,70 €**.

Section de fonctionnement

● Dépenses

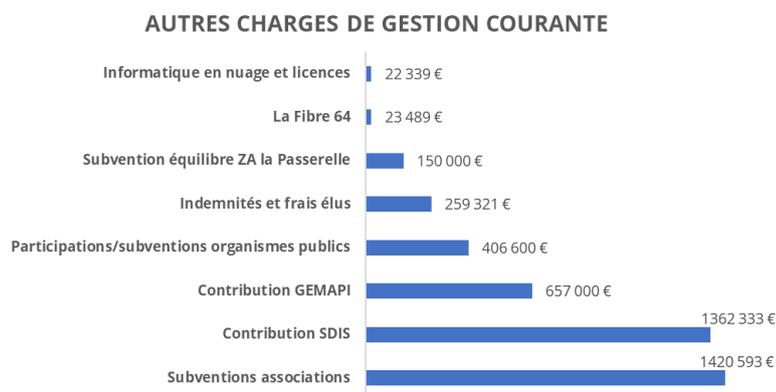
Le taux de réalisation global est effectué sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.

L'excédent 2023 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de **5 309 147,83 €**, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **97,39 %** hors virement à la section d'investissement (97,30 % en 2022).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
TOTAL DEPENSES		62 538 724,97	57 544 090,62	97,39%
011	Charges à caractère général	10 810 360,33	9 874 585,30	91,34%
012	Charges de personnel	19 105 309,19	18 954 032,19	99,21%
014	Atténuation de produits	15 704 805,01	15 511 591,14	98,77%
65	Charges de gestion courante	4 513 489,63	4 401 057,09	97,51%
66	Charges financières	749 276,80	747 474,68	99,76%
67	Charges exceptionnelles	236 712,00	236 605,10	99,95%
68	Dot aux provisions	72 202,19	72 202,19	100,00%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	51 192 155,15	49 797 547,69	97,28%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 453 163,75	-	-
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 893 406,07	7 746 542,93	98,14%

- **Les charges à caractère général** s'élèvent à **9,87 M€** en 2023 (9,53 en 2022).
- **Les charges de personnel** s'élèvent à **18,95 M€** en 2023 (18,28 M€ en 2022).



- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés). Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,81 M€** en 2023, conformément au pacte financier et fiscal.

La contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,25 M€** en 2023.

Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques (DGF négative) : **139 153 €**.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à **747 K€** (679 K€ en 2022).

Recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté**, il est de **100,51%**.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
TOTAL RECETTES		62 538 724,97	61 464 853,27	100,51%
013	Atténuation de charges	202 164,00	252 439,30	124,87%
70	Produits des services	2 796 599,54	2 887 362,38	103,25%
73	Impôts et taxes	21 542 107,00	21 326 792,00	99,00%
731	Fiscalité locale	12 732 990,38	12 986 254,29	101,99%
74	Dotations, participations	18 327 468,75	18 340 287,18	100,07%

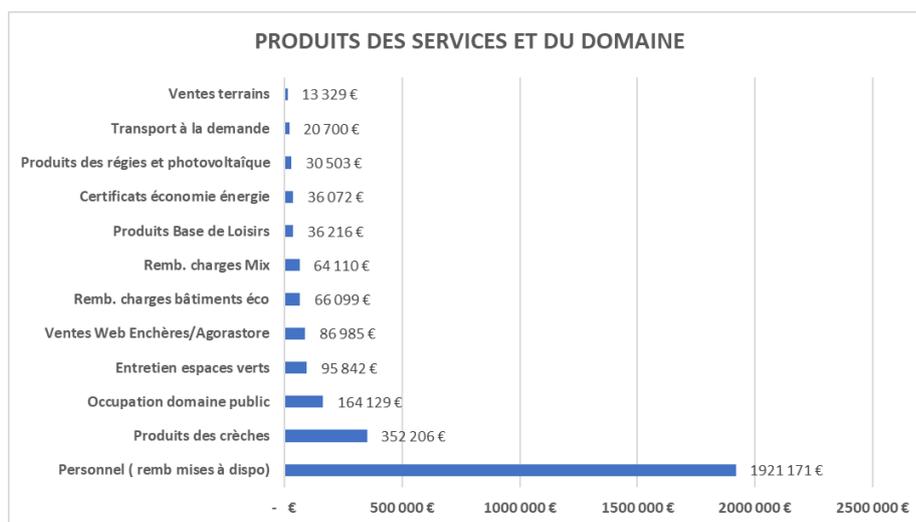
75	Produits de gestion courante	1 409 955,14	1 509 890,92	107,09%
76	Produits financiers	-	21 216,23	-
77	Produits exceptionnels	4 067 910,33	4 069 468,33	100,04%
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 270,65	5 270,65	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement		61 084 465,79	61 398 981,28	100,51%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 874,00	65 871,99	100,00%
002	Excédent reporté	1 388 385,18		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élevaient à **252 439 €** en 2023 (produit identique à 2022).

- **Les produits des services et du domaine : l'exécution du chapitre est de 103,25 %**

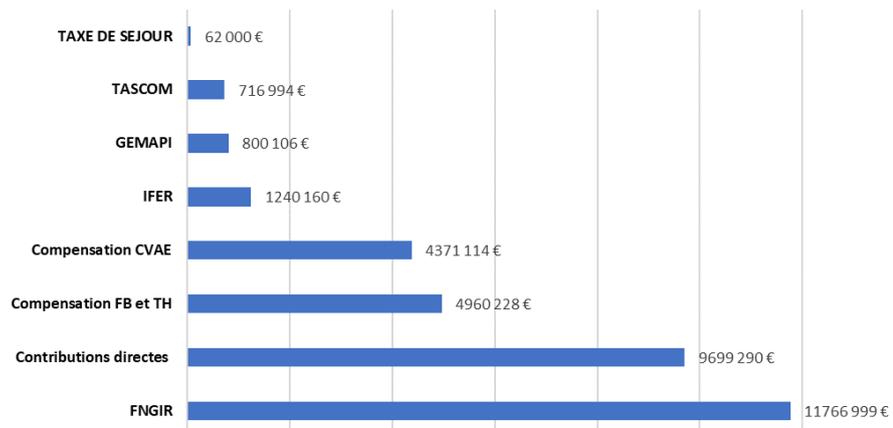
Les principaux postes se décomposent comme suit :



- **Les impôts et taxes : 100 %**

Ce chapitre enregistre les produits suivants :

IMPOTS LOCAUX ET TAXES

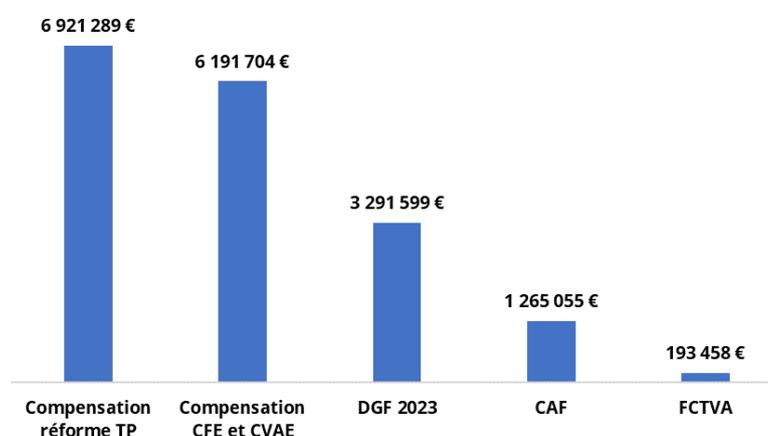


Les attributions de compensation négatives s'élèvent à **228 451 €** conformément au pacte financier.

- **Les dotations, subventions et participations : 100,07 %**

Ce chapitre enregistre principalement :

DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS



Les produits de gestion courante : 107,09 %

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus et charges des immeubles, de la redevance du crématorium, pour un montant total de **1,51 M€**.

- **Les produits exceptionnels**

Dans ce chapitre est enregistrée la vente du terrain à Lidl pour 4,067 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

☛ Dépenses

○ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement et les fonds de concours s'élèvent à **9,41 M€** (12,39 M€ en 2022).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à **8 M€**.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (dépenses mandatées) est de **53,34 %** (75,61 % en 2022), **98 %** avec les dépenses engagées.

○ La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **3 324 655 €** pour le budget principal.

☛ Recettes

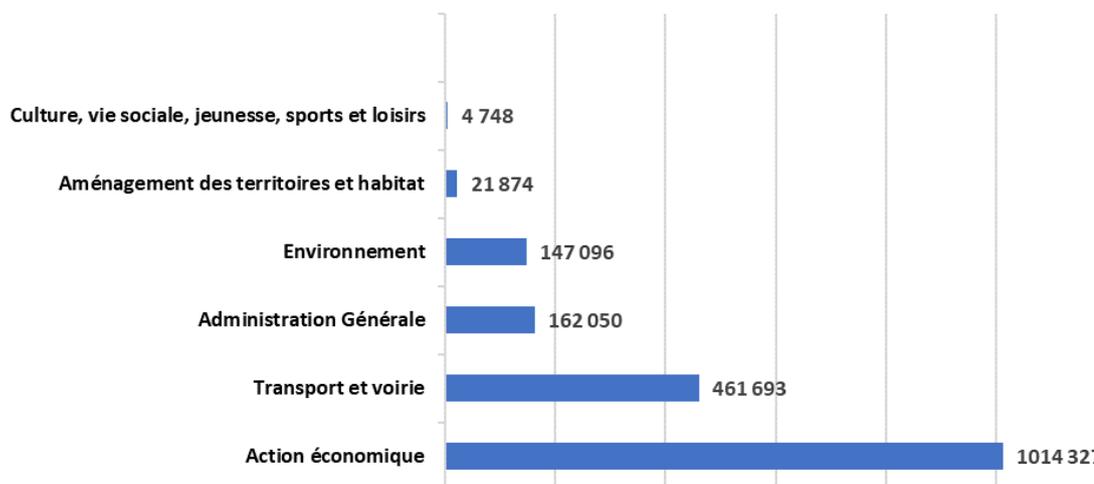
○ Les emprunts

Sur les 2 M€ prévus au budget primitif 2023, une réduction de l'emprunt de 1 M€ a été effectuée lors du budget supplémentaire, les 1 M€ restants ont fait l'objet d'un contrat d'emprunt en décembre 2023 avec la Banque Postale.

○ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En 2023, **1 151 921 €** ont été perçus au titre des investissements réalisés.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES



○ Les subventions d'équipement

Elles ont représenté 1,8 M€ :

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 527 145,57	12 910 497,23	8 009 378,00

20	Immobilisations incorporelles	981 261,71	471 097,83	474 874,46
204	Subventions d'équipement versées	3 061 145,65	1 749 417,17	1 231 161,13
21	Immobilisations corporelles	2 826 745,10	1 545 248,59	1 089 966,81
23	Immobilisations en cours	9 986 428,62	5 553 576,32	4 395 443,50
Total des dépenses d'équipement		16 855 581,08	9 319 339,91	7 191 445,90
16	Emprunts et dettes assimilées	4 385 919,17	3 335 166,88	605 196,17
27	Autres immobilisations financières	289 509,33	76 773,40	212 735,93
Total des dépenses financières		4 675 428,50	3 411 940,28	817 932,10
45	Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 800,00	-
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	65 874,00	65 871,99	-
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	111 545,05	111 545,05	-
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	3 816 916,94	-	-

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 527 145,57	19 444 550,24	2 106 113,80
13	Subventions d'investissement	2 700 401,11	1 811 787,61	1 091 113,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	5 000 000,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	-	22,00	-
23	Immobilisations en cours	-	6 844,75	-
Total des recettes d'équipement		8 700 401,11	6 818 654,36	2 091 113,80
10	Dotations et fonds divers	4 856 035,67	4 571 230,83	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	8 570,82	-
26	Participations, créances	15 000,00	-	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	183 452,25	186 452,25	-
024	Produit des cessions d'immobilisations	310 341,67	-	-
Total des recettes financières		5 366 829,59	4 766 253,90	15 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 554,00	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 453 163,75	-	-
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 893 406,07	7 746 542,93	-
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	111 545,05	111 545,05	-

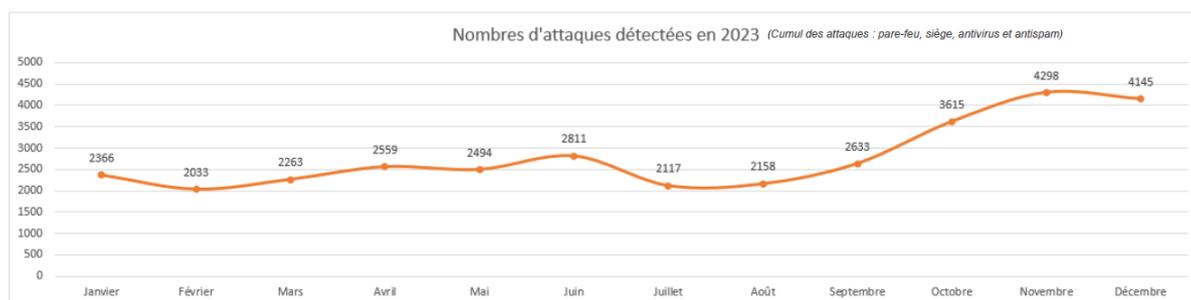
5.2 INFORMATIQUE

Le service informatique gère **l'accueil général, l'informatique & la téléphonie, la cybersécurité et le suivi du déploiement de la fibre sur le territoire.**

Outre le renouvellement des équipements et des logiciels, la poursuite de la migration de la messagerie vers Office 365, les interventions sur les sites et l'assistance utilisateurs, le service a conduit plusieurs projets et consultations.

Cette année, en prévision du lancement de gros projets opérationnels en 2024, le service a concentré ses actions sur des études préalables et missions d'assistance.

CYBERSECURITE



Le référent sécurité des systèmes d'information a conduit les actions du plan de sécurisation défini pour protéger la collectivité des attaques et menaces. Il a notamment déployé une solution de gestion des accès à privilèges avec double authentification, retenu la société OWN SECURITY pour un accompagnement dans la formalisation de la politique de sécurité des systèmes d'information de la collectivité (PSSI), géré les vulnérabilités et les correctifs des serveurs et des postes et inventorié les applications et leur niveau de sensibilité.

235 agents ont également été sensibilisés à la cybersécurité sur un total de 466 agents ciblés (soit 50 % de participation).

MISSIONS AMO & ETUDES

- **Evolution réseau** : une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'évolution de l'infrastructure réseau de la CC Lacq Orthez a été confiée, après consultation, à la société ETIC pour un montant de 14 650 € HT.
- **Téléphonie fixe** : une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'évolution de la téléphonie fixe de la CC Lacq Orthez a été confiée, après consultation, à la société ORIA, pour un montant de 7 947,50 € HT.
- **Dématérialisation du courrier** : un groupe de travail composé d'assistantes et secrétaires a travaillé cette année sur la définition des besoins, des circuits du courrier, de traitement et visa, les fonctionnalités attendues par une solution de gestion de courrier. Il a également assisté à la démonstration de solutions. Le produit Maarch Courrier du groupe XELIANS a été validé par les élus et acquis via la centrale d'achats UGAP pour un investissement de 19 279,91 € HT.

NUMERIQUE RESPONSABLE : DEFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2026

Le projet « Déployer un numérique responsable » s'inscrit dans une démarche globale du Projet de territoire de la collectivité déclinée en 12 actions opérationnelles.

La collectivité a bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la définition de sa stratégie numérique responsable.



Ce travail, conduit de façon intensive de juillet à décembre 2023, a permis l'élaboration d'une feuille de route numérique responsable et la proposition de 11 leviers d'actions sur 3 ans dont une action phare pour l'année 2024 à savoir « S'engager vers un numérique plus vertueux par la signature de la charte numérique responsable de l'Institut du Numérique Responsable (INR) et la participation au Digital Clean Up Day ».

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le déploiement du territoire en fibre optique est également un dossier suivi par la communauté qui s'est chargée de relayer régulièrement des informations du délégataire THD64 aux communes.

La collectivité a également pour rôle de répondre aux demandes et problématiques de raccordement des administrés et des entreprises du territoire.

Au 31/12/2023, 28 208 prises ont été déclarées déployées sur le territoire de la CC Lacq Orthez.

11 013 administrés se sont abonnés au réseau fibre optique THD64 (dont 4 339 chez Orange, 5 361 chez SFR, 1 103 chez Free et 210 chez Bouygues).

5.3 STATISTIQUE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Une des missions du service SIG est d'assurer une meilleure transversalité des données en permettant d'accéder facilement et rapidement à de l'information qui sera unique, utile, correcte et de qualité en fonction des besoins et objectifs de chacun.

Pour rappel les 4 axes à développer concernant la DATA dans la collectivité sont :

- Une meilleure prise en compte des besoins et usages des services concernant les données,

- Une mutualisation ou une centralisation systématique des bases de données (automatisation de traitement, connecteur entre bases, entrepôt de données...),
- Repenser la façon de rendre des comptes (rapport automatisé, suivi en temps réel, datavisualisation...),
- Établir une gouvernance (création d'un catalogue de donnée, identifier les rôles de chacun dans la chaîne de traitement de la donnée...).

UNE FEUILLE DE ROUTE « TRANSITION NUMERIQUE »

Dans la continuité des missions à mener selon ces axes et notamment concernant la gouvernance, une feuille de route « transition numérique » a été rédigée et validée. Elle permet de formaliser une gouvernance interne avec des enjeux transversaux sur les thèmes suivants :

- L'Inclusion numérique,
- La gouvernance des données et l'opendata,
- Le numérique responsable et sobre,
- La transformation numérique.

Un comité périodique sous la responsabilité du DGA du pôle Ressources et présidé par Madame le Dieu de Ville a pour objectif d'échanger sur les différents points de vue, de coordonner la stratégie, de mettre en œuvre conjointement les différents projets et enfin de construire une vision commune.

LE SIG AU PLUS PRES DES SERVICES

La mise à disposition d'outils de gestion et de valorisation des données intégrés à l'outil SIG pour les services se poursuit. Après le déploiement de 3 nouveaux outils en 2022, en 2023 sont déployés en interne et sans coût financier :

- Outil d'évaluation de la vacance des logements dans les communes (PLH),
- Outil de suivi des interventions lors des astreintes,
- Outil de qualification du patrimoine végétal (gestion différenciée).

La réorganisation de la direction adjointe des espaces publics qui souhaite plus d'évaluation, de quantification en temps réel et d'interopérabilité implique de revoir l'organisation fonctionnelle et technique du module intervention dédiée. Cette réorganisation a été étudiée et formalisée en 2023 afin d'être déployée en 2024 (un montant de 20 000 € HT a été voté en 2023 et reporté en 2024).

Aussi le service SIG a poursuivi une de ses principales missions à savoir faciliter l'accès à l'information, notamment sur les dossiers phares de la collectivité : PLH et PLUI mais aussi pour l'inventaire des zones d'activités.

UN SERVICE OUVERT A D'AUTRES MISSIONS

En sortant du périmètre strict du SIG tout en appliquant les mêmes méthodologies et objectifs, le service SIG étend son périmètre d'actions à d'autres métiers et types de données : ressources humaines, finances mais aussi la direction générale et l'accueil en développant un nouvel outil de consultation des délibérations. Cet outil déployé en interne permet d'éviter une re-saisie manuelle et d'en faciliter la consultation.

L'OUTIL OPENDATA EN QUESTION

La Fibre 64 a mis à disposition de la collectivité en 2019 une plateforme opendatata de la société opendatasoft. Cette plateforme a permis de déployer des outils et des fonctionnalités importantes pour la collectivité, le public et les partenaires (portrait de territoire, base adresse, travaux de voirie...) mais surtout d'alimenter en informations l'application mobile de la CC Lacq-Orthez.

La fin de cette mise à disposition décidée par la Fibre 64, à compter du 30 avril 2024, a nécessité de rechercher des solutions alternatives, d'évaluer les coûts et conséquences organisationnelles afin de déployer un nouvel outil et une réorganisation des données en 2024.

5.4 MARCHES PUBLICS / JURIDIQUE

Le service juridique et marchés publics assure la gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, apporte un conseil juridique aux différents services et suit les contentieux en lien avec les avocats de la collectivité.

Il supervise également la gestion des contrats d'assurances et le suivi des dossiers de sinistres.

LES MARCHES PUBLICS

En chiffres

- **42** consultations lancées, dont :
 - **14** marchés formalisés,
 - **18** marchés à procédure adaptée,
 - **10** marchés négociés.

- **72** marchés et/ou lots attribués,
- **9** réunions de la commission d'appel d'offres,
- **1** groupement de commande avec les communes,
- **3 601** heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion prévues dans les marchés publics.

Faits marquants

- L'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

En chiffres

- **10** contentieux en cours, dont **2** dossiers ouverts en 2023,
- **6** procédures d'expulsion des gens du voyage,
- L'activité de recherche juridique / conseil aux services (questions juridiques) est difficilement quantifiable car elle donne lieu à beaucoup d'échanges oraux ou par courriel non répertoriés mais elle est soutenue et chronophage.

ASSURANCES

En chiffres

- **142** dossiers d'assurance ouverts, dont :

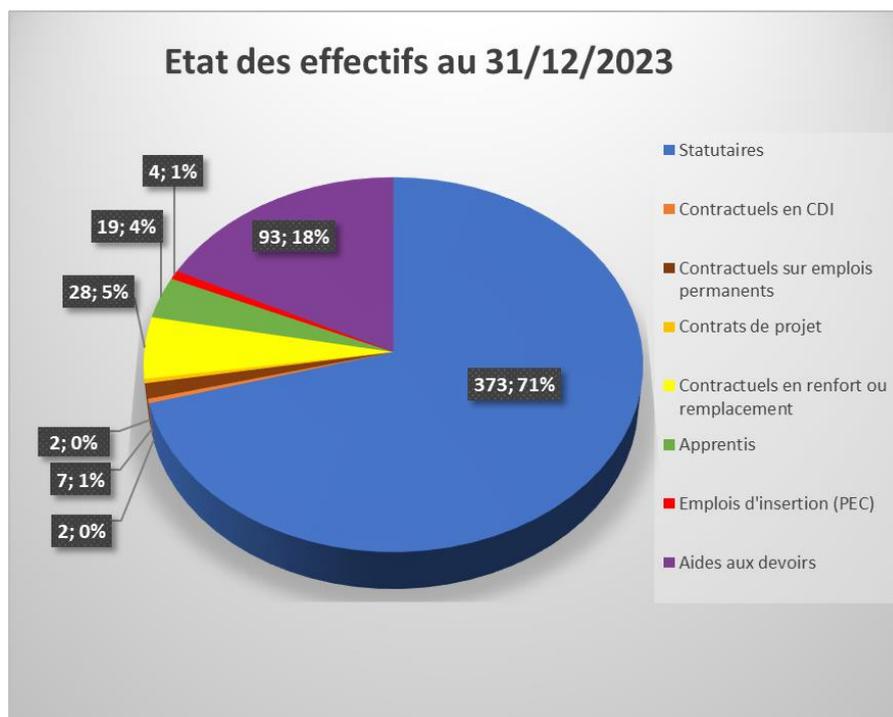
- **68** bris de glace par projection,
- **39** circulations ou mauvaise manœuvre,
- **18** autres mises en cause RC (chute piéton, nid de poule, crèche...),
- **17** dommages aux biens de la CC Lacq-Orthez.

5.5 PERSONNEL – LES CHIFFRES-CLES

LES EFFECTIFS

528 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2023 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 373 agents statutaires,
- 2 agents contractuels en CDI,
- 7 contractuels sur emploi permanent,
- 2 contrats de projet,
- 28 contractuels en renfort ou remplacement temporaires,
- 19 apprentis,
- 4 emplois d'insertion,
- 93 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



LES EVOLUTIONS DE CARRIERE

Les avancements de grade

- **35** avancements de grade, répartis dont :
 - 13 dans la filière administrative,

- 21 dans la filière technique,
- 1 dans la filière animation.

Les promotions internes

- 5 promotions internes, réparties dont :
 - 2 dans la filière administrative,
 - 3 dans la filière technique.

Nominations suite réussite à concours

- 2 agents ont été nommés suite à concours dans la filière technique.

Les avancements d'échelon

- 179 agents ont bénéficié d'au moins un avancement d'échelon pendant l'année 2023.

LA FORMATION

Le plan de formation annuel 2023 a permis à la collectivité de structurer ses formations en tenant compte de ses objectifs, des projets des services et des besoins individuels des agents.

Ainsi, les actions de formation réalisées ont permis d'amener chaque agent à une plus grande adaptation au poste de travail ainsi qu'à une meilleure professionnalisation afin de développer les projets intercommunaux et répondre de façon globale aux exigences du service public.

Grâce à la formation, certains agents ont pu également progresser dans leur métier, leur carrière voire se diriger vers un autre métier.

De plus, de nombreux stages ont porté sur la prévention en matière de santé et sécurité du personnel ainsi que sur les conditions de travail.

Une des illustrations des apports de la formation a concerné la réflexion de la collectivité sur la transition écologique qui représente une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apportera une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux et aux menaces qui pèsent sur notre Planète. Diverses formations ont été donc proposées au cours de cette année 2023 et un voyage d'études organisé à Montpellier a mobilisé, de façon inédite, des élus (14) et des cadres (14) aux journées du RNIT 2023 qui ont porté sur « l'Urgence climatique et la crise énergétique : le défi de la sobriété ».

Autre exemple, l'implication du service Informatique & aménagement numérique et de la Cyberbase qui a consisté à sensibiliser et à former, dans le temps, l'ensemble des élus et des agents à la sécurité du numérique devenue un enjeu majeur afin que nous devenions tous acteurs de notre sécurité et de celle de la collectivité.

Les données financières relatives à l'année 2023 indiquent que les dépenses consacrées à la formation se sont élevées à 93 165 € au titre de la cotisation CNFPT, 104 629 € ont été versés à d'autres organismes (y compris aux CFA pour la participation aux frais pédagogiques relative à la formation des apprentis). Le coût des frais de déplacement relatifs aux formations s'est élevé à 9 018 €.

5.6 POLITIQUES CONTRACTUELLES

Les politiques contractuelles, qu'elles soient à l'échelle européenne, nationale ou régionale, visent le développement local. Elles accompagnent aussi bien les projets économiques que ceux facilitant la cohésion sur le territoire. Elles peuvent accompagner des projets de mobilité, d'aménagement et

participer plus largement au renforcement de l'attractivité du territoire. Pour ce faire, la communauté de communes de Lacq-Orthez a contractualisé, à l'échelle intercommunale, avec plusieurs partenaires.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le contrat, à l'échelle intercommunale, a été signé en 2021 et se poursuit jusqu'en 2026. Le CRTE décline la stratégie du territoire en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale mais aussi et surtout de transition écologique, qui en est l'axe transversal.

D'ici fin 2024, il sera révisé pour devenir un CRTE de nouvelle génération. Il intégrera alors des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation et restauration de la biodiversité, de gestion durable de nos ressources et d'adaptation au changement climatique.

En 2023, 42 projets ont été identifiés au plan d'action du CRTE pour un coût de 14 M€ d'investissements. 28 de ces projets sont portés par l'intercommunalité et 14 par des communes.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS (CDT)

La CC Lacq-Orthez, la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) et la Région Nouvelle-Aquitaine, se sont engagées dans l'élaboration d'un contrat territorial, intitulé « Contrat de développement et de transitions » pour la période 2023-2025. Il a pour objectif d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

L'élaboration de ce contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des deux démarches et d'optimiser les financements.

En 2023, 20 projets ont été inscrits au plan d'actions et 9 d'entre eux ont été soutenus par la Région pour un montant de 530 k€. Parmi les projets financés, on compte la mise en œuvre d'une Action collective de proximité, le suivi-animation de l'OPAH-RU, la poursuite du Guichet Habitat Energie et le projet de plantation de haies pour la biodiversité. Le CDT a financé également, en 2023, l'ingénierie prévue au contrat dont pour le poste de chargé de mission mobilité (à hauteur de 40 %).

LE VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS (PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023-2027 ET PROGRAMME REGIONAL FEDER/FSE + NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)

Le Groupement d'Action Locale (GAL) Lacq Orthez Béarn des Gaves, le pôle métropolitain du Pays de Béarn, en qualité de structure porteuse, et la Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité d'Autorité de gestion du programme régional FEDER-FSE+ et FEADER 23-27, ont signé le 26 septembre 2023 une convention ayant pour objet de préciser la stratégie de développement local et les obligations respectives des différentes parties. En 2023, un guichet unique dématérialisé a été mis à disposition des porteurs de projet pour qu'ils puissent y déposer leurs demandes de subvention.

Pour la programmation en cours, soit sur la période 2021-2027, l'enveloppe attribuée au territoire est de 2 844 958 €, répartie entre le programme LEADER (1 173 653 €) et le fonds FEDER 5.2 (1 671 305 €). A ce jour, 16 projets ont reçu un avis d'opportunité favorable pour un montant prévisionnel de 440 644 € de LEADER et de 957 867€ de FEDER.

L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD), la CC Lacq-Orthez et les villes de Mourenx et d'Orthez, ont signé, le 25 janvier 2023, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur une durée de 5 ans, aux côtés de L'Etat, l'ANAH et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

A travers elle, les élus ambitionnent de reconquérir ces polarités, par une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps long. La phase de déploiement du programme correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre, soit de 2022 à 2026.

A ce jour, sur les 40 actions identifiées sur Mourenx et Orthez, plus de 38 % d'entre elles ont été réalisées et 45 % sont en cours de réalisation.

6 CABINET DU PRESIDENT

6.1 COMMUNICATION ET RELATIONS-PRESSE

Déchets, habitat, PLUi, travaux d'aménagements, espaces verts, tourisme, création d'entreprise, industries vertes, événements commerciaux, culture, numérique, transport... les sujets traités par la communication au sein de la communauté de communes sont le reflet de l'action des différents pôles au service des usagers du territoire. L'équipe communication accompagne chacun des pôles dans la valorisation de leurs actions, dans la promotion des services qu'ils proposent ou assurent et dans la présentation de leur fonctionnement. Par sa dimension transversale, le service permet aussi de mettre en lumière l'attractivité globale du territoire de Lacq Orthez, ses valeurs et ses ambitions pour l'avenir.

Pour répondre à ces objectifs, l'activité du service est déclinée en plusieurs missions :

- Définir des stratégies,
- Elaborer des plans de communication et des calendriers de réalisation (au total, tous les ans, une soixantaine d'opérations sont menées),
- Concevoir et créer des supports de communication (affiches, flyers, stands, encarts publicitaires, vidéos...),
- Animer et actualiser les outils de communication dont dispose la CC Lacq Orthez (sites internet, magazine, réseaux sociaux, application mobile, newsletter, extranet, réseau d'affichage 4x3 et sucettes, signatures courriel...),
- Assurer le suivi budgétaire des opérations de communication,
- Gérer le suivi des dossiers de sponsoring sportifs,
- Assurer une veille de presse,
- Gérer les relations avec les médias locaux et nationaux, etc.

En 2023, le service Communication et Relations-presse était composé de 5 agents. L'équipe a été marquée, au dernier trimestre, par l'arrivée d'une nouvelle chargée de communication digitale et le départ de la responsable de service. En parallèle, elle a pu accueillir un apprenti spécialisé en graphisme ce qui lui a permis d'élargir temporairement son spectre de compétences tout en continuant à contribuer à la formation et la professionnalisation des jeunes.

Des actions récurrentes ...

En 2023, l'accompagnement du service a permis de porter des campagnes fortes sur des sujets récurrents :

- Les événements institutionnels : organisation des réceptions pour les événements institutionnels (conférence des maires, séminaires budgétaire...) et les visites protocolaires,
- Les événements commerciaux : Foire de Mourenx, Foire d'Artix, Festimarchés (une trentaine de marchés concernés), Marchés nocturnes d'Orthez (2 rendez-vous), Marchés de Producteurs Pays (7 marchés), animations de Noël (2 communes). Certains événements ont dû être annulés à la dernière minute en raison des conditions météorologiques,
- Le tourisme : Randonnées entre Gave et Coteaux, Fête du lac, lancement de la saison de la base de loisirs (les actualités de cet équipement sont ensuite mises en valeur à travers une page facebook dédiée), réouverture du restaurant du MI[X] et du lac,
- L'environnement : les campagnes nationales « Tous au déchets » et « Journée européenne de la réduction des déchets » ont été relayées sur le territoire,
- Le développement économique : Journées Portes Ouvertes et programme d'animation et d'actions des pépinières (ex : Opération Gourmet bag),
- L'enseignement et la petite enfance : aides aux devoirs et aides au étudiants, lancement de l'Observatoire, Journées petite enfance,
- Les transports : nouvelles lignes sur le réseau Mobilacq et valorisation générale de ce service,
- La culture : des supports de communication (panneau 4x3, site internet) existent spécialement pour le MI[X] et le Pôle Lecture. Ils ont permis de relayer tout au long de l'année leurs actualités et leur programmation,
- Le numérique : Plusieurs rendez-vous ont été proposés par la cyberbase (Comment c'est Fake...) et une campagne de sensibilisation à la sécurité informatique a également été réalisée,
- L'habitat : Poursuite de la communication sur l'OPAH-RU et valorisation du guichet habitat énergie.

... et des nouveautés en 2023

En parallèle de ces « marronniers » de nouveaux challenges ont été relevés en 2023 par le service :

- Déployer la nouvelle charte graphique de Lacq-Orthez : l'identité graphique de Lacq-Orthez, entièrement repensée et modernisée, a entraîné la révision de nombreux supports et signalétiques de communication. Le travail de mise à jour se poursuivra sur les prochaines années,
- Refonte éditoriale et graphique du magazine : après une étude de lectorat, le magazine, rebaptisé « LO Mag », a été repensé pour être plus accessible et attractif. La pagination est passée de 24 à 28 pages pour permettre d'approfondir les sujets et de traiter de thèmes parfois complexes, dans une mise en page plus aérée, visuelle et moderne. Trois numéros ont été distribués en 2023,
- Repenser le site internet de la collectivité : la refonte initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023 avec la définition précise des attendus au travers d'un cahier des charges. Ce travail a dû toutefois être interrompu avec le départ de la responsable communication et de la chargée de communication numériques, toutes deux pilotes du projet,
- Accompagner le lancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : ce projet d'urbanisme implique le respect d'une réglementation stricte notamment en matière de participation citoyenne. Le sujet, par sa sensibilité et sa durée, méritait aussi une attention

particulière. Sur la thématique du cadre de vie, une communication a également été réalisée sur le Plan Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme Petites Villes de Demain,

- Accompagner la création de nouveaux supports de communication pédagogique pour l'environnement : un guide du tri des déchets, une fiche mémo tri et des supports accompagnant la création des haies champêtres ont également été élaborés,
- Communiquer sur deux nouveaux événements culturels phares : le marché des viticulteurs et les Cabanes,
- Accompagner la transition industrielle du bassin : relais de la consultation du projet Elyse Energy, inauguration de Bio Béarn, Territoire d'Industrie acte II,
- Marquer le lancement de nouvelles missions avec la signature du Contrat Local de Santé.

Quid de la communication interne ?

Parmi les publics auxquels s'adresse la communication de Lacq Orthez il faut également compter nos agents qui œuvrent en son sein et les 61 communes qui la composent. Pour ces acteurs de premier plan dans leur domaine de compétence, le service a souhaité avoir une attention particulière en 2023 :

- Une réflexion a été menée pour élaborer une stratégie et des actions de communication interne,
- Une enquête a été réalisée auprès des collaborateurs pour mieux identifier leurs attentes,
- La journée des agents a été organisée en plus des événements récurrents (les vœux, la cérémonie de remise des médailles et les départs à la retraite).

6.2 VIE ASSOCIATIVE

Pour l'exercice 2023, l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations et organismes divers est restée équivalente à celle de 2022, avec quelques ajustements.

VENTILATION DES COTISATIONS & SUBVENTIONS OCTROYÉES EN 2023

Le montant total des crédits, soit **1 779 461 €**, a été réparti comme suit :

709 858 € consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : **15 structures**.

1 069 603 € consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : **75 structures**.

- **22** rattachées au pôle Développement économique : **652 587 €**,
- **51** rattachées au pôle Animation du territoire : **349 441 €**,
- **1** rattachée au pôle Environnement : **575 €**,
- **1** rattachée au pôle Ressources : **67 000 €**.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

ANALYSE DIFFÉRENTIELLE 2022/2023 : - 240 896 €

☛ Cotisations / Participations financières : + 715 €

Office de tourisme : arrondi à 400 000 €, soit + 600 €

→ montant ajusté au dernier trimestre selon le montant de la taxe de séjour.

Cluster Tourisme : + 150 €

→ ajout de cette cotisation en 2023.

Légère baisse de la cotisation à l'AADT : - 150 €

→ calcul en fonction de la population et des lits touristiques.

Sensibles ajustements après appels à cotisation :

→ FAIRE : + 71 €,

→ ATMO : + 54 €,

→ AMF + ADM 64 : - 10 €.

☛ Subventions rattachées au pôle développement économique : + 2 778 €

VOLET ANIMATION ECONOMIQUE

→ Lacq Plus : + 800 €.

VOLET INSERTION ECONOMIQUE

→ Lo Solan : + 1 773 € (dispositif auto-école sociale et solidaire = compensation de la hausse du carburant),

→ Atout Service : + 1 000 €,

→ Transition : + 1 000 € (aide au nouveau dispositif RH TPE).

VOLET FONCIER - AGRICULTURE

→ Mangez béarnais : + 2 805 € (structuration de cette association dont l'activité était auparavant intégrée à celle du Collectif fermier),

→ Collectif fermier : - 2 100 €,

→ Ifocap Adour : - 500 €.

VOLET TOURISME

→ Vignerons du Jurançon : - 2 000 €.

☛ Subventions rattachées au pôle animation du territoire : - 244 389 €

VOLET ENFANCE (Crèches intercommunales) : - 247 354 €

Convention CAF/CC Lacq-Orthez (Convention Territoriale Globale)

→ Jusqu'en 2022, la CC Lacq-Orthez versait l'aide globale aux associations gestionnaires des crèches et la CAF lui en reversait une partie. A partir de 2023, la CAF verse ses aides directement, ce qui entraîne une baisse de la part octroyée par la CC Lacq-Orthez. Il est à souligner que cette même baisse se retrouve, de fait, dans les recettes.

VOLET CULTURE

- Orthez Animations (Journées du Livre) : - 1 600 € (événement désormais organisé par la Mairie d'Orthez),
- Centre socio-culturel : + 500 € (coût d'intervention de l'animatrice).

CARREFOUR DES METIERS : + 3 000 €

- Reprogrammation de cet événement qui avait été annulé de 2020 à 2022, en raison du contexte sanitaire.

SECTIONS SPORTIVES : + 1 000 €

- Sur les crédits non affectés d'Orthez Animations, augmentation de l'enveloppe forfaitaire et ventilation en intégrant la nouvelle demande de la section basket d'Artix.

FOYERS SOCIO-EDUCATIFS : + 65 €

- Tout en respectant l'enveloppe forfaitaire, mise en place d'une nouvelle clé de répartition simplifiée qui tient compte du nombre d'effectifs par établissement et non plus du nombre d'adhérents, ces données devenant difficiles à recueillir.

🔹 Subvention rattachée au pôle environnement : 575 €

Aucun changement

🔹 Subvention rattachée au pôle ressources : 67 000 €

Aucun changement

DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS POUR LA RÉALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX

L'enveloppe de 2023 s'élevait à 45 750 € pour l'ensemble des communes (plafond limité à 1500 € par événement), soit la même qu'en 2022.

Ainsi, 17 communes sur 61 ont sollicité le dispositif en 2023, pour un montant global de 24 526 € (Abidos, Artix, Baigts-de-Béarn, Bonnut, Castillon-d'Arthez, Cuqueron, Hagetaubin, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Lacommande, Lacq, Lucq-de-Béarn, Mont, Mourenx, Parbayse, Puyoô et Saint-Médard).

A titre de comparaison, en 2022 :

15 communes

Montant global correspondant à 18 575 €